

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue trimestrielle pour les Ligeurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France 20.00

Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e

TÉL. GOBELINS 28-32

Directeur: Emile KAHN

Adresse Télégraphique:

DRITHOM-PARIS

Chèques postaux:

c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

POUR LA CHINE — POUR L'ESPAGNE

Aux Etats-Unis de Roosevelt

Maurice MILHAUD

LA VOIX DE LA LIGUE

J. PRUDHOMMEAUX

Robert LACOSTE

Georges GOMBAULT

GLOIRE A MADRID !

Victor BASCH

OSSORIO Y GALLARDO

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

A L'OCCASION DU

XX^e ANNIVERSAIRE DE LA REVOLUTION RUSSE

LES ÉDITIONS SOCIALES INTERNATIONALES COMMENCENT
LA PUBLICATION DE
L'OUVRAGE MONUMENTAL ET UNIQUE

HISTOIRE DE LA REVOLUTION RUSSE

DANS LA SEULE TRADUCTION AUTORISÉE
DE L'ORIGINAL SOVIÉTIQUE

ORNÉE DE NOMBREUSES ILLUSTRATIONS, CARTES EN COULEURS
ET HORS-TEXTE

CETTE GRANDE ŒUVRE COLLECTIVE
A ÉTÉ RÉALISÉE SOUS LA DIRECTION IMMÉDIATE
DE

**MAXIME GORKI, V. MOLOTOV, K. VOROCHILOV
SERGE KIROV, A. JDANOV**

ET

J. STALINE



Le Tome I : **Du commencement de la guerre mondiale aux journées de juillet 1917** vient de paraître.

Le Tome II : **De juillet à octobre 1917**, paraîtra en décembre.

Les Tomes suivants paraîtront en 1938.

Le prix de chacun des deux premiers volumes est fixé à **30 francs**.

Cette grande œuvre sera complète en cinq volumes reliés simili-peau.

EDITIONS SOCIALES INTERNATIONALES

24, RUE RACINE, PARIS (6^e)

POUR L'ESPAGNE

Un Appel du Rassemblement Populaire

Un grand cri de détresse nous parvient de l'Espagne envahie.

Dans les Asturies, une centaine de milliers d'êtres humains tentent d'échapper à des vainqueurs abhorrés. Une dizaine de milliers d'hommes, dont le seul crime a été de défendre leur sol contre l'assaut ennemi, l'expiant dans des prisons d'où l'on peut redouter, à juste titre, qu'ils ne soient emmenés au peloton d'exécution. Barcelone, Valence, Madrid, criaient la faim avant que les arrivages des réfugiés asturiens eussent augmenté le nombre déjà démesurément grossi, de leurs habitants. Quelle peut être aujourd'hui, quelle sera demain leur disette ?

Est-il imaginable que le monde reste indifférent ou impuissant devant ce cri de détresse ?

Le Comité de Rassemblement populaire, s'élevant au-dessus de toute considération politique, et ne s'adressant qu'à ce qu'il y a de plus humain dans les âmes, appelle à l'aide !

Nous vous appelons à l'aide, vous, gouvernements démocratiques qui avez le devoir d'assurer l'évacuation des femmes, des enfants, des non-combattants des Asturies, le devoir de peser sur les rebelles pour que les prisonniers de Santander, dont nul ne connaît le destin et les prisonniers de Gijon, ne partagent pas le sort de tant de combattants loyaux massacrés dans les prisons ou exécutés devant le front des troupes.

Nous vous appelons à l'aide, vous, hommes et femmes, à qui, en dépit de la dure lutte pour l'existence qu'elle vous impose, la société permet cependant de vivre, de vous nourrir, vous et les vôtres, et même de vouer une parcelle de vos rares ressources à des dépenses non nécessaires. Nous vous demandons à vous, d'un si puissant et si généreux élan, en faveur de l'Espagne meurtrie, de donner encore, de donner toujours.

Nous vous appelons à l'aide, vous, collectivités de toute nature : municipalités, partis politiques, associations, pour que vous contribuiez à nourrir ceux qui ont faim et à vêtir ceux qui ont froid.

Nous vous appelons à l'aide, vous surtout, membres de cette Société des Nations qui a le devoir sacré de ne pas laisser périr des innocents, qui ne peut pas laisser à quelques rares pays le soin d'accueillir et de secourir des milliers et des milliers de réfugiés, alors que c'est elle, la Société des Nations, qui, représentant l'ensemble des nations et ayant charge d'âmes, s'est solennellement engagée à faire « régner la justice ».

Nous appelons enfin à l'aide la conscience universelle dont nous ne pouvons croire que par son apathie elle s'associera à l'assassinat d'un peuple.

(6 novembre 1937.)

LIBRES OPINIONS

GLOIRE A MADRID !

7 novembre 1936 (1). Les hordes fascistes se ruent puissamment sur Madrid. C'est la grande offensive victorieuse dont, par avance, le triomphe semble inévitable. La presse immonde entonne le péan. Comment la malheureuse cité, défendue seulement par l'armée populaire, sans cadres, sans discipline, pourra-t-elle résister à l'assaut de troupes exercées, pourvues des engins les plus modernes, encadrées par des techniciens étrangers ?

La République espagnole va expier : elle avait, selon le vœu que Michelet formait pour la France, « déclaré la paix au monde », elle s'apprêtait à instaurer chez elle la démocratie vraie, qui des mots d'ordre magnifiques de la Révolution française fit une réalité. C'étaient là des crimes qu'on ne saurait payer trop cher.

Le 7 novembre au matin, les légionnaires, reketes, Allemands, Maures, Italiens — tous les « héros » de l'armée « nationale » — allaient entrer dans les faubourgs de Madrid et s'y livrer au joyeux massacre.

Mais les jours passent : la junte de défense s'est constituée avec à sa tête l'héroïque Miaja, la colonne internationale s'est jetée devant l'ennemi comme un bouclier vivant : chaque citoyen a pris les armes pour défendre son foyer, ses enfants.

Et des jours passent encore, des semaines, des mois, et voici une année entière aujourd'hui que Madrid résiste, Madrid à demi réduite, Madrid incendiée, affamée, martyrisée dans la chair des mères et des petits enfants éventrés par les bombes.

Hommes de Madrid, nos frères, le nom de votre

Mesdames, Messieurs,

Il y a un peu moins d'un an, le Comité de Coordination et d'Information pour l'Aide au Peuple espagnol m'invita à une réunion et me fit l'honneur de publier sous forme de brochures et d'affiches quelques paroles que j'y ai prononcées. Dans le courant du mois d'avril de cette année, il m'offrit l'occasion de lire dans la Salle de la Chimie, un autre discours sur l'avenir de l'Espagne. Ces deux actes m'ont permis, de l'ambassade de Bruxelles que j'occupais alors, de maintenir des relations suivies avec les personnalités dirigeantes du Comité. Lorsque, en juin, m'échut le haut honneur d'être nommé ambassadeur d'Espagne à

Les articles insérés sous cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. — N.D.L.K.

(1) Allocutions prononcées à l'occasion du premier anniversaire de la résistance de Madrid, par le président Victor Basch et l'ambassadeur d'Espagne à Paris.

ville fait tressaillir notre cœur d'un douloureux amour et d'une honte brûlante.

Certes, nous sommes quelques-uns qui n'avons pas voulu cela. Mais, sans doute, ne nous sommes-nous pas jetés dans la mêlée avec une ardeur assez farouche, sans doute n'avons-nous pas trouvé les accents qu'il fallait pour enflammer les masses afin qu'elles exigent réparation de l'abominable iniquité dont vous êtes victimes.

Pourtant, si les gouvernements démocratiques n'ont pas su comprendre, si les membres du tribunal international ont détourné les yeux du droit piétiné et blessé avec la terreur d'avoir à nommer les criminels par leurs noms, le peuple, lui, du premier coup, a senti que votre combat était son combat, que votre cause était sa cause. Pour chaque prolétaire, même pour ceux qui étouffent dans l'atmosphère de mensonge des régimes totalitaires, Madrid est devenue l'inoubliable patrie, la patrie saignante de la liberté européenne.

Et maintenant les menaces ont beau à nouveau se faire plus pressantes, les Etats totalitaires continuer à Londres leur jeu machiavélique, l'armée fasciste s'apprêter à porter ses masses sur le front d'Aragon et de Guadalajara : pour nous, soldats du Droit, nous demeurons convaincus que c'est le Droit qui finira par triompher, et que Madrid, l'invincible, la stoïque, la ville jamais sacrée, deviendra la capitale universellement admirée d'une Espagne définitivement libérée et victorieuse.

Victor BASCH.

II

Paris, ces relations se resserrèrent encore et se firent plus intimes, plus cordiales. Et c'est en connaissance de cause que je puis dire aujourd'hui que cette institution qu'est la vôtre, laborieuse, active, énergique, infatigable, généreuse, est un des plus fermes soutiens de l'Espagne républicaine ou, mieux exprimé, de la justice universelle.

Votre visite commémore l'année de résistance de Madrid, de mon Madrid, devant les armées d'invasion. L'occasion est propice pour faire le bilan de cette guerre singulière, guerre à la fois civile et internationale et dans laquelle la criminelle audace des envahisseurs pâlit devant l'immense trahison des mauvais Espagnols qui ont appelé l'invasion.

Cet examen ne demande pas un long exposé bourré de dates et de chiffres. Il suffira de mettre en relief quelques faits indiscutables.

Primo : Pourquoi nous fait-on la guerre ? Avons-nous attaqué, avons-nous seulement offensé quelqu'un ? Nous n'avons fait du mal à personne,

absolument à personne. L'Espagne vivait en paix avec tous les pays du monde. Néanmoins, trois d'entre eux ont envahi mon pays et d'autres leur prêtent une collaboration qui était hypocritement camouflée au début mais qui, aujourd'hui, s'étale impudemment en plein jour. Je répète ma question : Pourquoi ? Ah, parce que nous sommes des rouges. Il est permis à l'Espagne d'avoir des gros propriétaires féodaux, d'avoir un clergé qui renie la loi du Christ, d'avoir de jeunes seigneurs fainéants, oisifs et agressifs, des militaires qui trahissent leur serment, des masses affamées et illettrées, mais il ne lui est pas permis d'aspirer à une faible avance dans le domaine de la justice sociale. Celui qui s'applique à satisfaire à cette aspiration, est immédiatement qualifié de rouge et de valet de Moscou. Mais la vérité est :

a) Que lorsqu'éclata la guerre civile, le gouvernement espagnol était strictement républicain et bourgeois ;

b) Que si, plus tard, les communistes entrèrent dans le gouvernement, en même temps que leurs antipodes anarchistes, ce fut pour faire cette union sacrée qui se crée dans toutes les guerres d'indépendance ;

c) Que malgré la présence de communistes dans le cabinet (il n'y en a que deux et tous les deux ont des portefeuilles non-politiques), personne ne saurait dire que c'est une politique communiste qui se pratique en Espagne ;

d) Que se trouvent du côté du gouvernement, certainement, les communistes mais également, dans une proportion énormément plus grande, les socialistes, les républicains de toutes les nuances, les syndicalistes qui prennent part à la guerre comme les autres, et un nombre chaque jour croissant de catholiques. Voilà ce que nous sommes, nous autres rouges.

On parle de ce que, avant la guerre, il y a eu des crimes attribués aux gens du Front populaire. Malheureusement, il est certain que la passion politique a eu des excroissances délictueuses ; mais ceux qui le crient sur tous les toits, ont tout particulièrement soin de taire qu'entre les mois de juin 1934 et juillet 1936, le fascisme espagnol a assassiné l'ouvrière Juanita Rico, qu'il a assassiné l'antifasciste Joaquin de Grado, qu'il a assassiné l'ex-directeur de la Sûreté Manuel Andres, qu'il a assassiné le jeune communiste Juan de la Cruz, qu'il a tenté d'assassiner le lieutenant Galan, le fils du député socialiste Bruno Alonso, Luciano Balumbre, directeur d'un journal de Santander, le professeur Jimenez de Asua, le leader socialiste Largo Caballero, l'avocat Ortega Gasset et un grand nombre d'autres personnes ; qu'il a assouvi ses instincts meurtriers à Barcelone, par l'assassinat de Francisco Lario, à La Encina (Ramon Figueras), à Reinosa (Manuel Villafranca), à Don Benito (Manuel Duran), à Malaga (Francisco Olalla), à Tolède, à Huesca, à Valladolid, à Villafranca de Cordoba, à Barcelone, à Benameji et à Madrid où tombèrent victimes des pistolets du fascio le jeune socialiste Antonio Meneñdez, le communiste Antonio Rubio, l'agent de po-

lice Gisbert, le magistrat Pedregal, le commandant Faraudo, le lieutenant Castillo.

Ceux qui nous traitent de rouges, pourquoi ne parlent-ils pas de tout cela ? Pourquoi les personnes qui dans tous les pays se croient les défenseurs de l'ordre social, ne se soulèvent-elles pas contre de tels attentats ?

On dira que, depuis le commencement de la guerre, des crimes ont été perpétrés dans la zone loyale, qu'il y a eu des actes arbitraires et des pillages. Oui. Cela aussi est vrai. Mais le monde entier sait que les crimes commis dans la zone franquiste ont été infiniment plus grands et plus nombreux. Pour chaque fasciste fusillé, ce sont cent hommes de la gauche qui ont été tués. Avec cette différence que, chez les gens d'ordre, on assassine d'accord avec les autorités, sur ordre des autorités et parce que l'assassinat, dans la zone franquiste, est tout un programme politique, tandis que dans la zone républicaine, si des crimes se perpètrent, ils sont commis à l'encontre de la volonté du gouvernement qui les persécute et les châtie partout où il le peut. Et, en outre, combien est étrange l'attitude de ces gens qui d'abord, par un soulèvement basé sur la trahison, enlèvent les armes au gouvernement et qui après, lui demandent de maintenir l'ordre public !

Mais, enfin, pour résumer cet aspect de la liquidation, il suffit de citer le fait suivant que personne n'ignore : Depuis un an, la République a multiplié le nombre des écoles ; le fascisme a assassiné les enfants dans les écoles.

Secundo : Quelle est la guerre menée respectivement par les deux armées en présence ? Les faits le proclament. Là où les étrangers ont des avions, de la grosse artillerie, du matériel mécanique et abondant, ces étrangers (les Espagnols ne comptent pas) nous réduisent au silence : Tolède, Malaga, Bilbao, Santander, Gijon... Là où compte pour quelque chose la valeur personnelle, là où il y a lutte d'homme contre homme, la victoire est de notre côté : Madrid, Guadalajara, Brunete, Belchite. De manière que, si la République doit souffrir, ce n'est pas faute de valeur de ses hommes mais faute d'armes ! Et dans une telle situation, continue à rester en vigueur la politique qui nous refuse la liberté d'acquérir des armes, la seule chose que nous demandions ! Commentez ce fait vous-mêmes ; moi je ne le peux pas.

Tertio : Le peuple espagnol est contre les fascistes. La preuve en est patente. Lorsque les fascistes entrent dans une ville, ils sont acclamés par leurs coreligionnaires mais le peuple fuit en masses, tout en ne sachant pas où aller, tout en endurant la faim et le froid et quoiqu'il périsse sur la route, exténué ou mitraillé. Vous autres, Français, vous en êtes les meilleurs témoins. Sur vos côtes, dans un exode douloureux, sont arrivés vingt mille, quarante mille, soixante mille, quatre-vingt mille fugitifs du nord de l'Espagne à tel point que, après avoir reçu les fruits de votre générosité, ils ont constitué un problème pour le gouvernement français. Ceux qui n'arrivent pas à fuir sont fusillés par milliers ! Voilà ce qu'on ap-

pelle des victoires fascistes ! Et il y a toujours des pays qui inclinent du côté du fascio, en considération de ses triomphes ! Et il y a des catholiques qui stimulent cela, il y a des hauts dignitaires ecclésiastiques qui y applaudissent, il y a des classes conservatrices qui fondent leur politique sur cette tragédie !

Qu'il en soit ainsi ! Que l'on persécute aujourd'hui l'Espagne pour le délit d'avoir raison et de défendre un pouvoir légitime ! La roue de l'histoire tournera. Les bourreaux, les insensibles et les egoïstes d'aujourd'hui seront flagellés demain.

Quario : Le problème espagnol n'est plus celui de l'Espagne, mais celui du monde entier. C'est l'impunité assurée à ce résultat. La marée continuera à monter, et d'ici peu de temps, même les plus distraits se rendront compte de ce que sont deux civilisations qui s'affrontent. Avec un résultat qui se prévoit aisément : que là où est renié le Droit, ce sont l'audace et la cruauté qui prennent sa place.

Mesdames et Messieurs, pardonnez-moi la longueur de cet exposé et recevez la gratitude de l'Espagne. C'est ensemble que nous lutons depuis plus d'un an, et c'est ensemble que nous devons continuer la lutte. Nous sommes les interprètes d'un dessein historique et nous avons à le réaliser. Mais non pas avec une résignation abattue, mais l'âme forte, sereine et optimiste, de la façon de laquelle on donne le jour à un être nouveau, de la façon de laquelle on défend un fils ou un père, de la façon de laquelle on

engendre une œuvre d'art. Vous souvenez-vous ? Il y a précisément un an, les fascistes avaient fait leur entrée à Madrid. Les journaux le dirent, les agences le diffusèrent, les tyrans le fêtèrent. Et c'était un mensonge, un impudent mensonge ! La vérité est que, pendant ces douze mois et quel que soit le résultat final, Madrid est entrée dans l'immortalité.

Ainsi sera-t-il toujours. Dussions-nous périr, nous n'en serions pas moins les vainqueurs, car nous renaîtrions dans nos cendres. La raison ne meurt pas.

Permettez-moi, pour finir, de m'adresser à votre réflexion et à votre sentiment. Quoique certains ne le voient pas, la France et l'Espagne doivent ensemble subir les effets de cette terrible tempête. La défaite de l'une est la défaite de l'autre. Le triomphe de l'une est le triomphe des deux.

Nous avons des ennemis communs parce que nous avons des idéaux communs. Nous affrontons des dangers identiques, car ainsi l'ont voulu la géographie et l'histoire. Personne des deux ne saurait subir un coup sans que l'autre ne le ressent pas dans ses entrailles.

Pour cette raison, en prenant congé de vous, je voudrais proclamer mon espérance... En qui ? En le peuple espagnol ? Non. Ce n'est pas cela mon espérance. C'est une réalité que je porte dans le sang. C'est une récapitulation de faits glorieux. C'est ma raison d'être et celle des miens.

A mon espérance, c'est-à-dire à ma foi dans l'avenir, je veux et je dois associer la foi dans le peuple français.

Angel OSSORIO Y GALLARDO.

Il ne faut pas désespérer...

... Nous entendons des voix de résignation et de désespérance qui nous demandent de ne pas tenter de résister au fascisme, de laisser passer ses violences pour éviter pire encore.

Camarades, nous ne sommes pas de cette école de résignés : nous ne suivrons pas ces conseils de lâcheté ou de complicité. Nous lutterons contre le fascisme, en faveur de ses victimes, contre ses volontés guerrières et nous sommes sûrs de la victoire finale de l'antifascisme.

On nous dit : le fascisme est établi à demeure en Allemagne où il a définitivement exterminé toute opposition.

Et, en outre, voyez les progrès du fascisme allemand hors l'Allemagne, l'extension de ses procédés de violence dans des nations de plus en plus nombreuses.

Voilà ce que l'on nous dit.

Mais nous ne croyons nullement, à l'inéluctabilité du fascisme. Nous sommes assurés que par la lutte énergique et par l'union de toutes les forces antifascistes dans chaque pays, le fascisme sera écrasé !

Il n'est pas vrai qu'en Allemagne même on ne puisse plus trouver d'opposition. L'opposition y subsiste malgré une répression terrible, malgré une police et un mouchardage monstrueux : Himmler, le chef de la Gestapo, ne cache pas ses inquiétudes ; les chefs de la Reichswehr avouent que si Hitler déclare la guerre, il sera vaincu par son arrière.

Il nous faut aider cette opposition intérieure de l'Allemagne par tous les moyens. Il n'en faut pas désespérer. C'est elle qui est la vraie Allemagne de l'avenir. C'est l'Allemagne de Thaelmann. C'est celle du peuple allemand solidaire et ami du peuple de France malgré les criminelles excitations du Mein Kampf.

Puis, hors de l'Allemagne, les forces démocratiques sont les plus nombreuses et les plus résolues. Il faut qu'elles s'unissent partout, loyalement, pour la victoire, pour la paix, pour la liberté, pour la culture, pour la civilisation, contre la barbarie naziste qui déshonore l'humanité.

Marcel CACHIN,
à la Conférence Européenne pour le droit et la liberté.
(13 novembre 1937.)

AUX ÉTATS-UNIS DE ROOSEVELT

Impressions d'un voyage d'étude

Par Maurice MILHAUD

Docteur es-sciences économiques

Nous nous proposons de montrer dans ces quelques pages (1) l'intérêt passionnant qu'offre la vie aux États-Unis pour un Français qui y pénètre pour la première fois et qui cherche à comprendre ce qu'il voit de nouveau dans l'organisation des immenses agglomérations humaines américaines, dans la technique de puissantes industries, dans un bouillonnement social qui, chaque jour, effrite davantage d'anciens privilèges, dans la mentalité du peuple américain à l'égard des problèmes internationaux.

Nous voulons surtout attirer l'attention des ligueurs, de façon pressante, sur la conclusion à laquelle nous conduisent les réflexions relatives à ce voyage :

Un rapprochement immédiat entre la France et les États-Unis s'impose parce qu'il est seul capable de créer, dans le désarroi actuel du monde, les conditions permettant d'asseoir solidement la paix entre les peuples.

I. — Les États-Unis gigantesques

L'arrivée, à la nuit tombante, dans le port de New-York, offre un spectacle d'une puissante poésie. A la dernière lueur du jour, l'imposante statue de la Liberté, œuvre grandiose d'un de nos compatriotes, élève bien haut, au milieu des flots, son flambeau symbolique. Derrière elle s'étale une interminable suite de tours de Babel qui semblent vouloir s'élancer, plus audacieusement les unes que les autres, à la conquête du ciel. Leur silhouette qui, dans l'obscurité, ne se distingue déjà plus que par les lumières s'échappant de milliers de fenêtres, donne, dès le premier coup d'œil, son vrai caractère à la ville de New-York. Lentement, le paquebot a longé les gratte-ciel de Wall Street, la partie avancée de la ville, où se trouve le quartier financier ; puis, il a abordé face au centre de New-York, qui est dominé par le plus suggestif échantillon de la civilisation américaine : le majestueux « Empire State Building », aux 103 étages.

New-York est la ville-type des gratte-ciel. La cité de Manhattan en est littéralement couverte. D'autres villes, comme Chicago, Philadelphie,

Pittsburg et Détroit, peuvent en posséder quelques douzaines. New-York en exhibe cinq cents, dont 37 ont quarante étages et une douzaine plus de cinquante. Les soixante-dix étages de quatre gratte-ciel les élèvent plus haut que la Tour Eiffel.

Le visiteur qui, une demi-heure après avoir débarqué à New-York, se trouve au pied d'une de ces masses bétonnées que ni la photographie ni le cinéma n'arrivent à représenter dans toute leur puissance, est fasciné par la grande nouveauté et l'audace de ce qui s'offre à ses yeux, en même temps qu'il éprouve un sentiment de profonde modestie, car il se trouve subitement singulièrement rapetissé.

Du sommet du « Rockefeller Center Building », dont les 70 étages sont franchis en ascenseur en moins de temps qu'il n'en faut pour monter au cinquième d'un de nos immeubles, un spectacle inoubliable s'offre de nuit. Le développement infini des lumières de la ville laisse deviner ses dimensions. La plupart des gratte-ciel, plongés dans une demi-obscurité, forment des ombres menaçantes, tandis que certains de ces géants ont leur façade éclairée par des projecteurs et d'autres encore balayaient le ciel, à intervalles réguliers, de faisceaux lumineux sinistres et puissants. Le centre de la ville ruisselle de lumières aux couleurs bariolées et changeantes : l'électricité y est reine.

Baissez les yeux sous la plateforme de votre extraordinaire observatoire : vous voyez sous vos pieds, minuscule, l'église gothique de Saint-Patrick, la plus vaste église catholique romaine des États-Unis, dont les tours sont peut-être plus hautes que celles de Notre-Dame de Paris et qui, pourtant, donne l'impression d'un jeu d'enfant.

Les gratte-ciel ont presque toujours été construits par de grandes firmes industrielles ou commerciales, telles l'« American Radiator Building », la « Bank of Manhattan », le « Chrysler Building », le « Standard Oil Building », l'« Irving Trust Building », le « Singer Building », le « Woolworth Building », le « Lincoln Building », le « New-York Life Insurance Company », le « Times Square Building » ; ou encore ce sont de grands hôtels. On est entouré d'un monde titanique édifié par les géants de l'industrie américaine.

L'« Empire Building », la plus haute construc-

C. F. L'Expérience Roosevelt : 1) M. Roosevelt avant la Présidence, par François Crucy ; 2) Le Plan de redressement économique aux États-Unis, par Maurice Milhaud. *Les Cahiers* 1934, p. 379.

tion du monde, abrite 25.000 personnes. L'accès aux étages est assuré par 63 ascenseurs et un effectif de 750 travailleurs est chargé du service du bâtiment.

Nous pourrions décrire ce qu'est le « Rockefeller Center », avec son nombre considérable de bureaux, ses théâtres et cinémas, ses restaurants, ses expositions, ses 28 studios et cinq salles d'audition du « National Broadcasting Company », ses élégants magasins dans l'immense hall dont les panneaux sont décorés des copies des fresques, impressionnantes symboles de la Paix, qu'un peintre espagnol génial a composées pour la salle du Conseil de la S.D.N. à Genève. Disons simplement que cette ruhe monstrueuse reçoit journellement cent mille personnes environ et que vingt mille d'entre elles y travaillent. On peut s'y procurer tout ce dont on a besoin pour vivre.

* * *

Toutefois, toutes les villes ne sont pas de ce type. Washington, la capitale des Etats-Unis, rappelle les grandes capitales européennes, grandiose par son architecture, par le nombre considérable de ses palais de style gréco-romain, par la perspective de ses immenses allées.

Dans ces palais travaillent les administrations qui coordonnent et dirigent l'activité politique, économique et sociale des quarante-huit Etats groupés dans l'Union.

Washington abrite le pouvoir législatif fédéral : la Chambre des représentants et le Sénat, qui siègent dans l'imposant Capitole sous le regard du palais le plus beau et à la ligne la plus pure que j'aie vu aux Etats-Unis, la Cour suprême à l'incompréhension de laquelle se sont heurtés jusqu'ici tous les efforts d'adaptation économique et sociale du Président Roosevelt.

Washington est également la résidence du grand cerveau des Etats-Unis, du Président Roosevelt, homme extrêmement affable, inspirant dès le premier regard la confiance et dont la parole est chaude et persuasive. C'est de sa paisible Maison-Blanche, modeste, comparée aux somptueux palais administratifs, entourée de verdure et de fleurs, que partent les importants projets de lois et les retentissantes décisions qui influent sur la politique nationale et internationale. On sait qu'aux Etats-Unis le Président de la République étant le chef responsable de l'exécutif, assume à la fois les fonctions du chef de l'Etat et du président du Conseil en France, mais que contrairement à ce que fait ce dernier, il ne se présente pas devant les Chambres.

La capitale offre aussi le spectacle d'une population de six cent mille habitants, dont deux cent mille sont des nègres qui sont indéniablement considérés comme des êtres inférieurs, bien que ce sentiment soit moins accentué, paraît-il, dans les Etats du Nord que dans ceux du Sud. Sans doute, l'importance même de la population noire pose certains problèmes démographiques à la nation américaine; mais la grande démocratie des Etats-Unis ne peut, sans se trouver en contradiction avec les

principes fondamentaux d'égalité civique qu'elle a accordés à ses ressortissants de race noire, maintenir indéfiniment des préventions sociales à l'égard d'une population qui contribue activement et loyalement à sa prospérité en assumant l'exécution des tâches les plus ingrates.

* * *

Les Etats-Unis forment tout un monde à eux seuls. Ils ont une superficie dix-sept fois supérieure à celle de la France et leur population est de 126 millions d'habitants. Leur puissance industrielle se révèle à deux chiffres : ils produisent chez eux le tiers de la force électrique mondiale et possèdent près du tiers du réseau de voies ferrées des cinq continents. Leurs villes sont des agglomérations énormes : près de 7 millions d'habitants à New-York, près de 3 millions et demi à Chicago, près de 2 millions à Philadelphie et un peu plus d'un million et demi à Détroit, alors que Paris compte moins de 3 millions d'habitants.

On peut imaginer l'intensité de la circulation aux heures d'entrée dans les usines et les bureaux et aux heures de sortie. L'abondance des véhicules est alors inimaginable. Il a fallu compléter le réseau de routes ordinaires par des routes suspendues et parfois même par des routes souterraines et bien souvent circulent simultanément sur la même artère, avec un bruit infernal, mais chacun dans une section réservée, le train, le métropolitain aérien, les tramways, les automobiles et, enfin, les modestes piétons, tandis que l'on peut voir la foule s'engouffrer dans les stations du chemin de fer souterrain et quelques avions ou un dirigeable évoluer dans le ciel.

Dans toutes les villes, un nombre inimaginable d'automobiles couvrent littéralement la chaussée et toutes les rues sont bordées de chaque côté d'une file ininterrompue de voitures serrées les unes contre les autres. Des parcs immenses, aménagés à cet effet dans chaque quartier, reçoivent 500, 1.000, 5.000, 10.000 voitures qui, moyennant le paiement d'une somme de 15 à 25 cents, pourront y stationner. Voilà un exemple du progrès aboutissant à desservir ceux qui devraient en bénéficier. En effet, souvent, d'utile, la voiture devient encombrante, car on ne peut la parquer — et en payant — qu'à plusieurs centaines de mètres de l'endroit où l'on a affaire.

* * *

La pénurie de main-d'œuvre domestique et l'éloignement des habitations du lieu de travail ont de sérieuses conséquences pour la vie familiale. Les logements sont, d'une manière générale, beaucoup plus étroits que ceux occupés, à condition sociale égale, dans nos pays d'Europe. Comme, très fréquemment aux Etats-Unis, la femme travaille dans un bureau ou à l'usine, chacun des conjoints avale rapidement son lunch dans un restaurant; les enfants, s'ils vont à l'école, font de même. Lorsque l'épouse n'exerce pas une occupation lucrative, elle prend son repas dans un club. La famille ne peut donc se trouver réunie que le soir et souvent, à ce moment, les occasions

de séparation sont nombreuses : visites d'amis, lecture, sports, sociétés, cinéma, etc. Les membres d'une même famille conservent les uns vis-à-vis des autres une grande indépendance.

On est frappé du rôle que jouent des établissements à prix uniques ou analogues, tels que les « drug store », théoriquement des drogueries, dans lesquels vous pouvez acheter toutes sortes de produits : livres, appareils photographiques et électriques, savons, etc., et consommer au comptoir une variété inouïe de rafraîchissements et de sandwiches. Il s'en trouve dans toutes les rues et presque à tous les coins de rue, souvent côte à côte ou face à face. Ils appartiennent à de grandes sociétés à succursales multiples. Les Américains recourent largement à leurs services, si bien que les magasins vendant des produits de qualité sont relativement peu nombreux et en général cher.

La nourriture américaine est bien différente de la nôtre. A nos yeux, elle tient de la chimie et de la fantaisie, infiniment plus que de l'art culinaire, mais des goûts on ne peut objectivement discuter. Les viandes, légumes et fruits de conserve y jouent un rôle prépondérant. Les repas, dont le prix est moyen, sont souvent consommés dans des « cafeterias » où le client attendra son tour à la suite d'une foule pressée. On se munie d'un plateau, de cuillers, d'une fourchette, d'un couteau, d'un verre d'eau, et l'on circule le long d'un comptoir où l'on choisit successivement les mets qui composeront le repas. A l'extrémité, une caissière fait l'addition et réclame le prix des plats choisis avant que le client n'aille s'installer auprès d'une table du réfectoire pour y consommer le contenu de son plateau.

Les Américains sont très fiers de leur nouveau critère du confort, l'« air conditionné », c'est-à-dire épuré et chauffé à une température déterminée, qu'ils substituent à l'air ordinaire dans les hôtels, les administrations, les gratte-ciels, les trains, etc.

Visiblement, dans ces Etats-Unis gigantesques dont nous venons de donner quelques traits caractéristiques, la population est condamnée à être de plus en plus séparée de la nature par l'évolution normale et l'avidité d'un machinisme puissant, qui aménage, transforme ou reconstruit tout.

II. L'industrie et l'activité économique

Les Etats du Nord-Est totalisent, à eux seuls, les 70 pour cent, en valeur, de la production d'objets manufacturés des Etats-Unis. Les industries qu'on y rencontre sont, dans l'ordre décroissant de leur importance : le textile, l'alimentation, la construction mécanique, l'impression et édition, le fer et acier, l'industrie chimique, les produits du bois, etc...

J'ai visité les grands centres de l'immense région industrielle : Boston et Philadelphie avec leurs importantes industries textiles ; Pittsburg avec ses mines de charbon tendre et ses aciéries qui embrasent le ciel ; Chicago, célèbre par ses incomparables abattoirs ruisselants du sang des mil-

liers de bêtes qu'on y égorge chaque jour ; Detroit où Packard sort ses 600 voitures par jour et où les fameuses usines Ford rythment leur production à la cadence hallucinante de 1 million de voitures par an. J'ai vu également Niagara Falls avec ses usines de carbure, l'active ville de Buffalo au bord du lac Erié et les usines Eastman Kodak, à Rochester.

Le machinisme, aux Etats-Unis, est-il beaucoup plus perfectionné que celui de nos grandes usines européennes les plus modernes ? Je ne le crois pas, si je m'en rapporte à ce que j'ai vu. On s'explique d'ailleurs aisément cette constatation puisque, depuis la fin de la guerre, les industriels européens se sont efforcés d'introduire dans leurs usines les machines et les méthodes de travail ayant fait leur réputation aux Etats-Unis. Toutefois l'emploi des machines automatiques et semi-automatiques ainsi que celui des convoyeurs mécaniques y est plus développé. Ce qui est différent, c'est l'importance des grandes sociétés industrielles. Elles sont considérablement plus puissantes que les plus grandes parmi les nôtres, en raison de l'étendue du pays. Les bureaux centraux d'une grande société mobilisent un building dans une grande ville, tandis que vingt-cinq ou trente vastes usines, spécialisées chacune dans une production déterminée, sont disséminées sur tous les Etats-Unis.

Par contre, l'organisation du travail et le degré d'automatisme du machinisme aux établissements « Armour » et aux établissements « Ford », dépassent sensiblement le niveau de perfection atteint ailleurs.

Chaque jour, les établissements « Armour », de Chicago, abattent quelque 12.000 moutons, 10.000 bœufs et vaches et 10.000 porcs. Les produits fabriqués sont, à côté des bouillons, du lard, des côtelettes, des jambons, de la viande conservée au frigorifique et qui sera débitée dans les boucheries, de la viande séchée et des saucisses, des centaines d'articles tels que cordes de raquettes, savons, huiles et graisses, peignes, boutons, objets de sellerie, etc... Toutes les opérations, de l'abattage de l'animal au produit achevé, sont effectuées à la chaîne. Ce n'est pas sans une réelle appréhension pour ce que j'allais voir que je me dirigeai vers ces immenses abattoirs. Mais, à ma grande surprise, la mécanisation est si poussée à l'intérieur de ces établissements que les réflexes répressifs sont facilement surmontés.

Les porcs sont attachés par les pieds de derrière à une chaîne mobile suspendue. Comme la tête est en bas, le sang y afflue : un colosse nègre tranche la carotide d'où s'écoule un flot de sang. La bête gémit, est saisie de quelques spasmes, puis devient inerte. La chaîne continue sa progression tandis que le nègre répète la même opération. Le corps du porc est immergé, rasé par une série de machines munies de palettes, puis il pénètre dans une chambre froide d'où, après trente-six heures, il ressortira congelé. Tandis que la chaîne avance toujours d'un mouvement régulier et que des contrôles nombreux sont opérés par des vétérinaires nègres, le dépeçage sera obtenu par tout une sé-

rie d'opérations faites chacune toujours à la même cadence.

La tête est coupée, le corps est éventré, les organes sont extirpés les uns après les autres et déposés, chacun par un nègre spécialisé, dans l'un des plateaux qui avancent sur une courroie à mouvement continu. Enfin, la bête est partagée par le milieu, les jambons sont détachés au moyen de scies mécaniques, le lard est enlevé à l'aide d'une scie circulaire et il ne reste plus qu'à découper les côtelettes. Pendant ce temps, chacun des organes transportés sur le convoyeur est également l'objet de manipulations à la chaîne. C'est ainsi que le visiteur assiste à la fabrication de saucisses et à celle des nombreux articles énumérés.

Les bovins sont astreints à un processus analogue de dépeçage ; mais, avant d'être suspendus à la chaîne, ils reçoivent d'un nègre un coup de massue qui les étourdit et, aussitôt après, ils sont soumis à la délicate opération du détachage de la peau.

L'on reste stupéfait devant une organisation industrielle si mécanisée dans un domaine où, chez nous, le travail n'a souvent pas dépassé le stade de l'artisanat.

Cette impression, Ford lui-même l'a éprouvée et il s'est inspiré de la méthode, il y a trente ans, lorsqu'il s'est lancé dans la production en masse des automobiles. Mais tandis que les établissements Armour recourent au travail à la chaîne pour décomposer le « tout » en ses parties, Ford, lui, partira des pièces détachées pour créer un tout : l'automobile.

Les établissements Ford de Détroit qui produisent un million de voitures par an forment une vraie ville dans la région appelée la « Rivière rouge ». Ils possèdent leur part dans lequel pénètrent chargés de minerais les cargos des Grands Lacs et même de l'Océan ; ils ont leurs hauts fourneaux, leurs fours à coke, leurs aciéries, leurs fonderies, leurs laminoirs, leur verrerie, une fabrique de pneus et une autre de papier.

On ne peut pas imaginer une organisation du travail plus minutieusement étudiée et une production plus intensive. La disposition des ateliers, la succession logique des opérations, cette organisation rigoureuse qui veut que le travail aille à l'homme et que le moindre geste de l'ouvrier ait son utilité donnent à cette immense ville-usine un rythme productif insurpassable. Les ateliers s'étendent à perte de vue. Le visiteur parcourt ceux spécialisés dans la fabrication des pièces détachées en circulant, en auto, sur une piste intérieure spécialement aménagée pour permettre des communications rapides au sein d'un même atelier. Votre guide vous arrête devant les machines automatiques les plus remarquables et vous en donne une description rapide. Dans certains ateliers, les ouvriers travaillent à l'intérieur de longues galeries de verre qui les isolent complètement. Partout rien que le travail en série, rien que le travail à la chaîne.

Dans un même atelier de montage, plusieurs chaînes principales d'assemblage fonctionnent parallèlement. Le spectacle du travail le long de ces chaînes est encore plus impressionnant que dans les plus grandes de nos usines européennes en raison de l'ordonnance rigoureuse des opérations et du calcul si judicieux du temps : tout fonctionne avec la précision d'un mouvement d'horlogerie.

De simples châssis avancent en file indienne au début de la chaîne d'assemblage. C'est sur eux que les ouvriers, se tenant tout au long de la ligne, chacun à une place déterminée, poseront successivement les diverses pièces, montées ou détachées, qui, à la fin du processus, formeront une voiture complète. Ce sont les roues, déjà intégrées dans leurs pneus, ce sont les ailes ; c'est le moteur, achevé, qui vient de descendre d'un étage supérieur, le long d'un convoyeur ; c'est la carrosserie, qui apparaît dans les mêmes conditions, le moment venu. Plus loin, on assiste à la pose des phares, à celle des pare-chocs, aux retouches de peinture, aux vérifications et, enfin, le moment arrive où, pour la première fois, de l'essence est versée dans le réservoir de la nouvelle voiture. Un essayeur monte aussitôt sur la machine, presse sur le démarreur et — prodige de la science ! — l'auto avance par ses propres moyens pour faire ses premiers essais de résistance des freins. L'épreuve est satisfaisante. L'auto, toujours dans le prolongement de la ligne d'assemblage, va prendre place sur un truck qui la transportera dans un parc provisoire.

Chacune des mille pièces que les ouvriers successifs vont poser, au cours du montage de l'automobile, avant qu'elle ne soit achevée, leur parviendra à l'endroit voulu au moyen d'un grand nombre de convoyeurs perpendiculaires à la ligne principale. Par ailleurs, les outils sont suspendus de manière que l'ouvrier les ait instantanément à portée de main. Pour visser un boulon ou pour river une pièce, l'électricité fournit l'effort, sur une simple pression de l'ouvrier sur l'outil. Enfin, lorsque le rythme de progression du véhicule le long de la ligne d'assemblage est trop rapide pour certaines opérations, l'ouvrier qui les effectue est transporté simultanément par un trottoir roulant.

La chaîne principale d'assemblage et ses divers convoyeurs donnent respectivement l'impression d'une gare de marchandises et de trains délivrant de diverses directions le matériel nécessaire à la fabrication.

Il s'écoule environ vingt-quatre heures entre le moment où la matière première entre dans les établissements et celui où elle est intégrée dans l'automobile achevée. Le montage d'une auto dure environ trois quarts d'heure. Les ouvriers des usines Ford ne perdent pas une minute de leur temps, mais ils ne semblent pas surmenés. Il est à noter que le salaire minimum y est supérieur à celui des entreprises similaires.

L'utilisation du machinisme et l'organisation du travail dans les bureaux ne le cèdent en rien, aux Etats-Unis, à celles dans les ateliers. Pour se faire une idée de la place qu'y occupe la machine,

il faut avoir visité le Département de statistique du Ministère fédéral du Travail, à Washington, où trois cents employés sont occupés, parfois en deux équipes par jour, à la surveillance de machines automatiques les plus perfectionnées, toutes mues à l'électricité ; ou encore les immenses salles dans lesquelles sont groupés les services administratifs des grandes entreprises industrielles ou commerciales.

Mais, à côté de ces établissements monstres qui confondent le visiteur européen le plus expérimenté, il en est une multitude d'autres dont les équipements techniques prennent leur place dans la gamme infinie des divers degrés de mécanisation. On voit même aux Etats-Unis des usines qui sont moins bien outillées et moins bien organisées que les plus modestes de nos usines européennes. C'est un fait que la grande République américaine est le pays des contrastes dans presque tous les domaines.

*
*
*

Possesseurs de cette armature industrielle unique au monde, les Etats-Unis ont-ils su créer les conditions d'écoulement rationnel de leur production sans cesse accrue ? Ont-ils instauré un état d'équilibre permettant de tirer parti des possibilités immenses qui leur sont offertes ? Ou s'acheminent-ils vers une nouvelle crise économique ? On a conservé à la mémoire le souvenir de l'effondrement économique de 1929, de la brutale rupture d'équilibre entre la production et la consommation, de la débâcle financière, des quinze millions de chômeurs réduits à la misère en l'absence de tout régime d'assurances sociales, de la course vers l'abîme. Mais on a aussi le souvenir des efforts énergiques du président Roosevelt pour remonter le courant par sa politique du « New deal » qu'il persuada le Congrès d'accepter. Elle consistait dans le cadre de la procédure prévue par la loi sur le redressement industriel national, d'une part à réduire la durée du travail à 40 heures ou moins afin de procurer un emploi à un grand nombre de chômeurs et, d'autre part, à augmenter le pouvoir d'achat des masses par l'instauration de salaires minima. Elle comportait également l'interdiction de l'emploi des enfants aux travaux salariés, l'élimination des pratiques de concurrence déloyale, dans certains cas par la fixation des prix. A côté de ce formidable effort de réglementation, une vigoureuse politique de travaux publics, facilitée par la dévaluation du dollar, permit au président des Etats-Unis de créer une atmosphère favorable à la reprise économique et de ramener le nombre des chômeurs de quinze à dix millions environ. Les affaires reprurent... C'est alors, en 1935, que, subitement, la toute puissante Cour Suprême, s'étant à ne pas admettre que l'évolution économique et sociale récente rendait nécessaire des adaptations dans les relations juridiques, déclara inconstitutionnelle la loi sur le redressement industriel, ce qui eut pour effet l'abandon immédiat de tout système législatif sur lequel reposait la politique d'équilibre

économique instaurée par Roosevelt. Dès lors, les heures de travail ont été parfois prolongées et les salaires souvent réduits au risque de créer une situation de crise analogue à celle de 1929. Ce danger est d'autant plus grand que le mouvement de reprise n'a cessé de s'accroître au point que la plupart des industries, en mai 1937, avaient déjà atteint ou dépassé, en valeur, le niveau de la production de l'année de grande prospérité, 1929. Et malgré ce nouvel essor, il subsiste une main-d'œuvre oisive de dix millions d'individus superflus pour les besoins actuels du marché des Etats-Unis et sans le moindre espoir de retrouver un emploi, à moins que la durée du travail ne soit encore considérablement réduite ou les pouvoirs d'achat sensiblement accrus.

Le Président Roosevelt, de son observatoire de Washington, tel le commandant d'un navire sur la passerelle, pressent la tempête et voudrait éviter une nouvelle catastrophe. Pour cela, il faudrait revenir au « New deal ». C'est pourquoi, puisque la Cour Suprême, à une majorité de cinq juges contre quatre — six sont âgés de 70 à 80 ans — a rejeté la politique qu'il avait instaurée, le Président a essayé de modifier la composition de cette Cour en proposant d'adjoindre à chaque juge âgé de 70 ans un nouveau juge plus jeune, ce qui aurait pour conséquence d'élever le nombre des juges de neuf à quinze. La bataille est engagée. En général, bien que le prestige du Président soit considérable, une grande partie de l'opinion est hostile à la mesure proposée. Un fait nouveau, d'ailleurs, lui fait perdre une partie de son intérêt : l'un des cinq juges adversaires du « New deal » a donné sa démission et a été remplacé par un juge favorable à la politique du Président, ce qui lui donnerait quelque répit du côté de la Cour.

C'est sans doute parce qu'il en craint moins l'opposition que Roosevelt avait déposé, en juin, un projet de loi prévoyant l'institution d'un Comité industriel national ayant notamment la compétence de fixer dans chaque industrie à quarante heures ou moins la durée du travail et de déterminer des salaires minima après enquête appropriée. La session de la législature a été close sans que le projet ait pu être voté, mais il fera certainement l'objet des délibérations de la prochaine législature dans quelques mois.

La question qui se pose aux esprits perspicaces est de savoir si le Président Roosevelt réussira à faire accepter, dans un avenir prochain, à la communauté américaine de nouvelles formes de durée du travail et de salaires qui permettront d'établir un rapport raisonnable entre les quantités de commodités produites par la machine et les possibilités d'absorption par le marché intérieur. S'il réussit, l'industrie poursuivra son œuvre productive, avec des à-coups inévitables, mais qui n'auront pas de conséquences trop fâcheuses pour le pays ; s'il échoue, en particulier si le pouvoir d'achat ne s'accroît pas suffisamment, les Etats-Unis marchent à brève échéance vers une nouvelle crise économique aux conséquences de laquelle l'Europe ne pourra guère espérer échapper.

III. — Le bouillonnement social

Une collaboration étroite et loyale des organisations ouvrières est indispensable au succès de la politique économique et sociale du Président Roosevelt, car l'augmentation du pouvoir d'achat des masses ne peut être imposée et les résultats acquis ne peuvent être maintenus que grâce à l'appui continu de celles-ci. Cette condition, purement technique, de la réussite d'une expérience économique provoque une grande inquiétude, et même de la défiance, dans une partie de la bourgeoisie américaine à l'égard du Président, qu'elle accuse de favoriser le développement du communisme aux Etats-Unis, avec cette particularité que dans ce pays des grands trusts où le Capital a toujours eu une situation très privilégiée, ce sont les syndicats en voie de formation qui sont appelés communistes.

Le patronage du Gouvernement fédéral, aussi inattendu qu'inespéré, aurait dû donner un essor extraordinaire à la Fédération Américaine du Travail (American Federation of Labor). Celle-ci, ayant groupé jusqu'alors une minorité de travailleurs, avait tout à coup la possibilité d'augmenter considérablement ses effectifs, comme le fit, en France par exemple, la Confédération Générale du Travail, après l'avènement du gouvernement de Rassemblement populaire et les grèves de juin 1936. Toutefois, en raison de sa structure, elle n'a pu tirer tout le parti possible de la situation qui s'offrait à elle. En effet, la Fédération Américaine du Travail est une organisation de syndicats professionnels groupant des travailleurs spécialisés, préoccupés avant tout de maintenir leurs hauts salaires et d'imposer aux employeurs l'obligation de ne pas recruter la main-d'œuvre de leur catégorie en dehors du syndicat. Conséquence : les manœuvres et les travailleurs qualifiés, qui, de plus en plus, composent la grande masse des travailleurs industriels, restaient inorganisés ou appartenaient à des syndicats d'entreprises aux mains des patrons.

Cette passivité de la classe ouvrière lui étant profondément préjudiciable, l'un des vices-présidents de la Fédération Américaine du Travail, M. Lewis, président de la Fédération des mineurs, laquelle unissait déjà en son sein tous les ouvriers mineurs, prit récemment en mains l'organisation de nouveaux syndicats calqués sur le modèle européen. Et cette force nouvelle, avec ses racines populaires puissantes et profondes, groupe déjà une partie importante des effectifs ouvriers américains. Ce sont les organisations de Lewis qui ont fait céder le patronat de la métallurgie, affirmant hautement, peu auparavant, qu'il ne négocierait pas avec elles. Elles ont amené à composition certaines des plus importantes fabriques d'automobiles, bien que Ford, qui ne veut pas comprendre l'évolution sociale récente, refuse tout droit d'association à son personnel et reste l'un des adversaires les plus acharnés de l'organisation syndicale, comme il s'y opposait lors de l'élaboration du code de l'industrie automobile. Les occupations

d'usines et les grèves de plus en plus nombreuses, ont toujours pour but de faire reconnaître par le patronat l'organisation syndicale ou de faire aboutir des demandes d'augmentation de salaires. Les Etats-Unis sont actuellement en plein bouillonnement social. Chaque jour l'antagonisme entre patrons et ouvriers se fait sentir plus âpre. D'un côté, le grand patronat, représentant d'une concentration financière ancienne, qui n'a cessé de s'étendre, veut continuer à ignorer les organisations ouvrières, ce qui ne fait qu'envenimer la situation, et il n'accepte de reconnaître les syndicats que contraint et avec l'espoir de reprendre le plus tôt possible ce qu'il est obligé de céder. De l'autre côté, les ouvriers, de plus en plus nombreux derrière Lewis, semblent vouloir, par une agitation continue, secouer le joug d'une emprise patronale sans contrepoids, qu'ils considèrent comme étant devenue intolérable aujourd'hui. Le grand combat engagé a pour prix la reconnaissance de droit d'association et la conclusion de contrats collectifs fixant les conditions du travail. Il a une haute signification encore : il montre que l'esprit de classe se développe parmi les travailleurs des Etats-Unis et c'est là l'indice d'un éveil de conscience politique presque inconnu jusqu'à ce jour parmi les masses de ce pays.

L'invalidation en 1935 par la Cour suprême des Etats-Unis de la loi sur le redressement industriel national n'a pas manqué d'être interprétée par les organisations ouvrières comme un véritable défi étant donné que les Etats-Unis comptaient encore des millions de chômeurs. Elles ont marqué un point, en mai 1937, lorsque la Cour suprême a admis la validité du « Wagner Act » voté, il y a un peu plus d'un an, par le Congrès, qui reconnaît aux ouvriers le droit de s'organiser comme ils l'entendent et de conclure des conventions collectives. Mais, en même temps que la Cour suprême faisait connaître sa décision sur ce point, elle condamnait avec force les occupations d'usines.

On sait que la Fédération syndicale internationale a admis récemment l'« American Federation of Labor » dans son sein et qu'elle a exprimé l'intention d'aider à apaiser le différend qui sépare cette dernière et les organisations de M. Lewis. Il faut très sincèrement espérer, pour le succès de la politique démocratique du Président Roosevelt que l'antagonisme des forces syndicales ouvrières puisse prendre fin bientôt aux Etats-Unis.

* * *

On est tenté en Europe de s'imaginer que la situation matérielle de l'ouvrier américain est très élevée. On pense, non sans logique, que dans un pays comme les Etats-Unis si puissamment équipé pour une production en masse, les objets qui agrémentent la vie de tous les jours doivent être accessibles aux couches sociales les plus modestes.

La supériorité du niveau de vie des ouvriers

américains ne se manifeste pas nettement pour le logement, l'habillement et la nourriture.

Il semble, en effet, que les logements sont modestes et qu'ils n'offrent pas le confort nécessaire au développement d'une saine politique des loisirs. Dans de grandes villes, telles Philadelphie et Chicago, un nombre considérable d'ouvriers habitent dans des quartiers d'apparence misérable, formés à perte de vue par des milliers et des milliers de petites maisons basses, aux toits plats, aux murs noircis et vétustes, soudées les unes aux autres en d'interminables alignements, toutes construites sur un même modèle d'une décevante stérilité de conception.

*
*
*

Par ailleurs, je garde le souvenir de longues rues dans de grandes villes où vit et grouille dans de sombres immeubles toute une humanité plongée dans une misère que ne fait qu'accroître la persistance du chômage. La Société offre là ses plus grands contrastes et ses plus étonnants paradoxes : nous ne sommes qu'à quelques pas et pourtant aux antipodes de la présomptueuse abondance des avenues riches de New-York, loin des ruissellements de lumière, des buildings, des ascenseurs, du confort...

Naturellement, les ouvriers qualifiés dont les salaires sont élevés ont la possibilité d'habiter des maisonnettes attrayantes, dans des quartiers sains, mais d'après M. Edward F. Mc Grady, secrétaire adjoint du Travail aux Etats-Unis (1), le revenu moyen annuel des salariés de catégorie inférieure irait de 1.200 à 1.500 dollars et sur cette somme 20 dollars par mois, soit 240 par an, seraient consacrés aux frais de logement. Il précise que de tels appartements sont chauffés au moyen de poêles.

Pour l'habillement, la situation ne serait pas plus favorable. « La famille du salarié américain, déclare M. Mc Grady, dépense 12 cents par dollar pour les vêtements, soit moins de 4 dollars par mois pour un groupe de quatre personnes. Le chef de famille doit conserver le même complet pendant trois ans environ et ne s'acheter un nouveau pardessus que tous les quatre ou cinq ans. Sa femme ne peut consacrer plus de cinq ou six dollars par robe qu'elle achète, si elle désire que son mari et ses enfants aient des vêtements décents pour aller au travail ou à l'école ».

Plus modestes encore seraient, selon les statistiques du ministre du Travail, les disponibilités des travailleurs pour leur alimentation. Voici en quels termes il s'est exprimé à ce sujet :

En moyenne, la famille de salarié américain de catégorie inférieure dépense un tiers de son revenu pour son alimentation, soit 8 dollars par semaine pour une famille de quatre personnes. Avec cette somme, cette famille est obligée de

se limiter en général à consommer de la farine, des pommes de terre, du pain et de la viande de porc. C'est seulement lorsque le revenu du travailleur s'accroît que l'on constate l'achat de légumes frais et de quantités suffisantes de lait et d'œufs. Malgré l'importance du lait pour la croissance des enfants, six familles seulement sur dix familles de travailleurs sont en mesure d'acheter plus de 2 litres de lait par personne et par semaine. Si nous comparons la quantité d'argent disponible pour l'alimentation, dans les familles de travailleurs salariés avec le coût des produits indispensables pour assurer un minimum d'alimentation satisfaisante, nous constatons que, dans certaines villes, une proportion significative des familles de salariés n'ont pas les ressources suffisantes pour acheter les produits indispensables à une alimentation minimum.

Ailleurs, dans son discours, le ministre constate que la plupart des familles de travailleurs aux Etats-Unis ne disposent pas de nombreux perfectionnements que les voyageurs de passage dans ce pays associent naturellement au mode de vie américaine. N'empêche que les deux tiers des familles de travailleurs ont de l'eau chaude courante dans leur appartement, les trois quarts disposent d'une baignoire, les deux tiers sont pourvus de gaz et d'électricité pour la cuisine. L'usage du frigidaire serait très répandu. M. Mc Grady n'a pas indiqué si le téléphone était à la portée des travailleurs américains, mais une enquête faite dans deux villes tout particulièrement représentatives, révèle que dans l'une, 15 familles de travailleurs salariés sur 100 s'étaient procurés une automobile, et dans l'autre, 4 familles sur 100. Mais sur les 15 familles sus-indiquées, 3 seulement avaient acheté des voitures neuves.

On constate donc que certains des objets matériels de caractère industriel qui agrémentent la vie, sont plus largement répandus dans les masses laborieuses des Etats-Unis que sur notre continent. Toutefois, même dans cette direction, on ne peut pas admettre que les résultats obtenus jusqu'ici sont à la mesure de la capacité productive de l'industrie américaine.

Bien que ces constatations soient peu satisfaisantes, elles ne peuvent être invoquées contre la théorie selon laquelle le perfectionnement technique doit augmenter le bien-être général. Elles font mettre le doigt sur les causes profondes de la crise aiguë de 1929 et sont la plus convaincante justification de la nécessité de la sage politique du Président Roosevelt, qui veut peser de toutes ses forces sur les rouages de l'Etat pour que le salarié moyen et la famille des salariés de catégories inférieures reçoivent de la grande communauté américaine la quantité de bien-être et de satisfactions que l'équipement industriel le plus développé du monde peut équitablement leur offrir.

On doit en déduire également que l'industrie

(1) Exposé fait par M. Edward F. Mc Grady, secrétaire adjoint du Travail des Etats-Unis devant la Conférence internationale du textile tenue à Washington.

américaine disposera longtemps encore d'inépuisables débouchés intérieurs si elle décide de poursuivre une politique systématique d'accroissement du pouvoir d'achat des masses, afin d'amener celles-ci à consommer.

C'est ainsi que, par-delà l'avidité et l'égoïsme des hommes, la logique, qui doit finir par l'emporter en toutes choses, réconcilie, pour le bien de l'humanité, les exigences de l'économique et du social.

IV. La neutralité des Etats-Unis et les dettes

Les Etats-Unis se sont longtemps tenus prudemment à l'écart de la politique européenne. La fameuse doctrine de Monroë a été leur ligne de conduite jusqu'en 1917, où ils sont entrés dans la guerre mondiale. Ils ont alors abandonné leur réserve pour combattre, aux côtés des Alliés, les tendances à l'hégémonie de l'Allemagne impérialiste et pour réagir contre les actes de piraterie commis par la marine germanique à l'égard des vaisseaux américains.

Déçus par le Traité de Versailles, les Etats-Unis, qui, par la voix du Président Wilson, avaient eu la paternité de la Société des Nations, ne ratifièrent pas le traité et se replongèrent dans leur isolement politique, dont ils ne sortirent qu'en de rares circonstances, et sans vouloir contracter des engagements internationaux concrets.

Dès la fin de la guerre, de nombreux malentendus ne cessèrent de distendre les liens entre les Etats-Unis et l'Europe. Parmi ceux-ci, il n'en est pas un qui ait irrité l'opinion publique américaine davantage que le refus de la France de payer les dettes qu'elle avait contractées pendant la guerre envers les Etats-Unis.

Certes, il était difficile d'échapper au sursaut d'indignation qui saisit l'opinion française lorsqu'elle apprit que la France était moins bien traitée financièrement par le gouvernement des Etats-Unis que l'ancien adversaire allemand, se débattant, il est vrai, au milieu d'une crise économique grave. Mais quelle que fût sa déception, alors, ç'a été une grave erreur pour la France de ne pas chercher à comprendre la psychologie américaine : le Parlement a commis une lourde faute en ne donnant pas au président Herriot la possibilité d'effectuer les paiements dans les conditions où il les avait négociés avec Washington.

Le malentendu subsiste entier : il importe que, le plus tôt possible, non seulement la trésorerie fédérale, mais l'homme de la rue qui en parle à chaque occasion aux Français avec qui il est en contact, sache qu'une solution est intervenue qui ne constitue pas un escamotage d'une obligation solennellement prise en son temps envers le trésor et l'épargne privée des Etats-Unis. Cette question semble continuer à jouer un rôle considérable dans la détermination de l'opinion publique américaine de s'isoler systématiquement de la politique européenne.

« Ne craignez-vous pas une guerre, en Eu-

rope ? » a été la question que me posèrent presque toujours les Américains avec qui j'ai été en contact. Ils étaient intrigués par ce qui se passe sur notre continent et considéraient une guerre comme vraisemblable et prochaine. Mais ils ajoutaient à quelque milieu qu'ils appartinsent, que la neutralité des Etats-Unis, en cas de conflit, doit être un principe intangible. Il faut reconnaître que la neutralité réclamée et obtenue par le Sénat américain répond bien à la mentalité actuelle de la multitude et que les légers tempéraments qui ont pu y être apportés sont le fruit des efforts d'hommes perspicaces qui ne peuvent, toutefois, pas trop braver l'opinion publique. Si, au cours de la conversation, vous insinuez que la décision *ne varietur* de neutralité des Etats-Unis se retourne contre les pays pacifiques, car elle donne un atout à l'éventuel agresseur, qui ne risquerait certainement pas une guerre s'il était sûr de se trouver face à face avec la nation américaine aux inépuisables ressources économiques et militaires, vous recevez la réponse que les Etats-Unis ne veulent plus se battre pour des intérêts qui ne sont pas les leurs. On vous explique que le traité de paix a donné une édifiante leçon aux Américains, que ceux-ci néanmoins ont présentée à l'Europe, devant la Conférence du désarmement, de sages suggestions dont il n'a été tenu aucun compte et que, dans le conflit italo-éthiopien, l'absence de continuité dans la politique de certaines grandes puissances à l'égard de la Société des Nations a bien fait ressortir la fragilité de celle-ci.

Cet état d'esprit est extrêmement grave et dangereux pour nous et pour les Etats-Unis eux-mêmes.

Pour nous, car, avec la collaboration loyale des Etats-Unis, les nations pacifiques seraient assurées d'instaurer enfin un régime de sécurité collective et de paix qui mettrait le monde à l'abri de toutes les surprises militaires. En effet, la promesse de l'aide américaine à la victime de l'agression serait la meilleure assurance contre le risque de guerre. Pour les Etats-Unis également, leur attitude actuelle est dangereuse, car si, par malheur, une guerre devait éclater entre les grands Etats européens, ils y seraient de nouveau entraînés malgré eux et se trouveraient précipités, par leur formule simpliste, dans le conflit dont ils croyaient pouvoir rester les spectateurs.

Les Etats pacifiques européens ne pourront remplir leur mission réconciliatrice et humanitaire qu'avec la collaboration active de la grande démocrate américaine. Mais comment lui faire comprendre le rôle d'apaisement qu'elle doit jouer dans les relations internationales de plus en plus tendues, de plus en plus éloignées des engagements moraux pris par l'universalité des Etats signataires, sur l'initiative des Etats-Unis, dans le pacte Briand-Kellogg ?

Les Etats-Unis peuvent s'honorer d'avoir incité l'humanité civilisée à mettre solennellement

la guerre hors la loi régissant les relations entre Etats. Ils ont maintenant devant eux la noble tâche de peser encore sur les destinées du monde en rendant effectif ce principe que des gouvernements sans scrupules violent impunément à la faveur du désarroi profond dans lequel sont plongés les Etats qui devraient être les gardiens effectifs de la solidarité internationale.

Bien que remonter le courant d'opinion prévalant actuellement dans ce grand pays ne soit pas chose facile, pourquoi ne pas le tenter ? Que l'espoir d'aboutir ne soit pas chimérique, c'est l'impression que j'ai eue en assistant à New-York, le 1^{er} mai dernier, à l'immense défilé des organisations ouvrières américaines. Cet interminable ruban humain qui s'écoulait lentement le long d'une grande avenue, se dressait contre les dictatures jetant des cris de haine contre le fascisme et demandant que soit apportée une aide effective à l'Espagne républicaine. Cette foule vibrante avait donc saisi les dangers d'une victoire du fascisme en Espagne et avait déjà dépassé le stade de la neutralité absolue...

V. La collaboration nécessaire avec les Etats-Unis

Créer une atmosphère de compréhension et de confiance réciproque aboutissant à une étroite collaboration entre la France et les Etats-Unis n'est pas chose facile, étant donné la tendance de ce dernier pays à rester replié sur lui-même. Mais si dans les circonstances actuelles une nation peut tenter avec l'espoir du succès ce rapprochement, c'est bien la France du Rassemblement populaire qui, par ses aspirations sociales et sa politique pacifique, a tant d'affinité avec les Etats-Unis de Roosevelt. En effet, il existe une complète identité de vue entre les deux démocraties sur les points essentiels suivants :

- a) Attachement indéfectible et ouvertement proclamé aux institutions républicaines et à l'idéal démocratique ;
- b) Efforts déjà partiellement couronnés de succès et en cours de développement en vue d'introduire dans chacun des deux pays plus de justice dans l'organisation économique et sociale ;
- c) Volonté de procéder selon des méthodes démocratiques aux transformations parfois fondamentales que l'évolution technique impose et désir de favoriser ces transformations ;
- d) Absence de toute ambition territoriale et intentions pacifiques au-dessus de tout soupçon.

Le seul malentendu persistant entre les Etats-Unis et nous depuis les retentissants efforts de rapprochement entre les peuples tentés par le Président Léon Blum — tentatives qui furent hautement appréciées — ne concerne que le problème des dettes de guerre. Pour l'effacer, il faut que les pourparlers soient repris le plus tôt possible, qu'un nouveau plan de paiement soit établi, que

des premiers versements soient effectués, que l'opinion américaine en soit largement informée.

Il faut faire plus et envoyer dans la grande Démocratie américaine *une élite qui sache montrer la France sous son vrai visage et qui n'ait pas peur de parler de Démocratie et de Paix*. Ce sont des hommes comme notre Président Victor Basch qui seraient le mieux capables par leur autorité, par leur éloquence et leur prestige, de faire connaître et aimer la France et de bien mettre en lumière l'identité de vues et d'aspirations des deux Démocraties. De tels hommes peuvent convaincre les Etats-Unis de la nécessité d'assumer la tâche unique qui leur échoit dans les moments difficiles que nous traversons. Les efforts de persuasion seront sans doute facilités par l'inquiétude croissante qui s'empare en ce moment de l'opinion publique américaine devant l'aggravation rapide et continue de la situation internationale sous l'effet des coups de force successifs qu'un pacifisme purement égoïste ou abstrait, s'est montré impuissant à empêcher d'abord, puis à endiguer. Ils comprendront sans doute mieux aujourd'hui, ces Etats-Unis, qu'une certaine collaboration de leur côté est nécessaire pour mettre un terme à des ambitions qui, si elles se développaient encore un peu, finiraient par les atteindre eux-mêmes dans leurs intérêts les plus immédiats.

Ajoutons qu'une sincère collaboration de la France et des Etats-Unis sera plus qu'un barrage pacifique au développement des opérations de violence entre Etats : elle sera le moyen le plus efficace pour les Démocraties de boucher les voies d'eau par lesquelles leurs adversaires tentent de les couler. Dans un monde devenu inquiet et hésitant devant tant de lâchetés accumulées ces dernières années, la valeur morale et philosophique des grands principes de dignité humaine et de droit sacré des individus ne semble plus suffire, si elle n'est pas appuyée sur des réalités, sur une volonté de démonstration.

Alors que je séjournais aux Etats-Unis deux grandes figures, comme Léon Blum et Roosevelt, simultanément au pouvoir étaient déjà un trait d'union entre les deux pays, par leur désir commun de comprendre les besoins réels d'un monde malade et de résoudre humainement les problèmes qui se posaient à leur conscience de grands citoyens.

Sur le chemin du retour, en jetant un dernier regard sur la statue de la Liberté, je me disais que les héritiers des Etats-Unis de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1764 et ceux de la France de 1789 qui l'amplifia et lui donna un éclat incomparable dans le monde, soit seuls capables, aujourd'hui, associés par leur commun idéal, dans une politique de réalisations communes, de tirer l'humanité de la voie malheureuse où elle s'est engagée depuis quelques années et de lui faire réaliser de nouveaux et solides progrès qui ne seront contestés, ceux-là, par personne.

Maurice MILHAUD.

LA VOIX DE LA LIGUE

I

La Fédération internationale des Ligues Son passé et son œuvre

Par J. PRUDHOMMEAUX
Secrétaire général

Vous savez, mes chers auditeurs (1), ce qu'est la *Ligue Française des Droits de l'Homme* et la place qu'elle tient dans la vie politique et sociale de ce pays. Ligue d'action avant tout, elle réunit dans ses 2.300 sections tous ceux — et j'emprunte cette définition au grand démocrate Ferdinand Buisson qui la présida jadis — « tous ceux qui es-timent qu'il y a une affaire Dreyfus partout où « le droit de l'homme est lésé, partout où subsiste « entre les classes sociales une inégalité qu'il est « possible de faire cesser, partout où certains « jouissent d'un privilège tandis que d'autres « souffrent d'une injustice ».

Mais la Ligue n'ignore pas que l'individu ne se sépare pas de la nation, que, dans un monde indéfiniment rapetissé par le progrès des relations humaines, les nations sont solidaires, que la liberté et la justice, comme la paix elle-même, sont indivisibles. Aussi, dès le premier jour, en même temps qu'une Ligue des Droits de l'Homme, elle a été une Ligue des Droits des Peuples.

Considéré de ce point de vue, son rôle pendant la guerre et depuis l'armistice, n'a pas cessé de grandir. De toute son énergie, sur tous les terrains, elle a lutté pour la sauvegarde de la paix entre les nations parce qu'elle considère que le premier des droits de l'être humain, celui qui est la condition de l'exercice de tous les autres, c'est le droit à la vie. Mêlée de près aux événements, elle assiste avec une inquiétude et une révolte croissantes à cette montée des régimes de fascisme et d'oppression dont la contagion risque d'infecter toute l'Europe. On sait le rôle que la Ligue a joué en France dans la victoire du Front populaire dont son Président, Victor Basch, préside le Comité exécutif. Au dehors, dans tous les pays où la lutte est engagée, elle aide autant qu'elle le peut les hommes et les partis qui sont à l'avant-garde du combat pour la Démocratie. C'est par dizaines de milliers, en effet, que, depuis la guerre, Italiens, Allemands, Polonais, émigrés, réfugiés et proscrits de toutes les parties du monde ont eu recours à ses bons offices. Moralement et matériellement, dans la mesure de ses ressources, hélas ! toujours inférieures aux besoins, elle les assiste, elle leur procure un abri, du travail; elle plaide leur cause au-

près des Pouvoirs publics, trop disposés à voir en eux des « indésirables ».

**

Vous pensez sans doute, mes chers auditeurs, qu'il est du moins des contrées privilégiées où des activités semblables à celles de la Ligue n'ont pas à s'exercer. C'était vrai peut-être à des époques moins sombres que la nôtre; ce n'est plus vrai aujourd'hui. La défense organisée du droit et de la liberté s'impose jusque dans les pays où l'individu semblait le mieux protégé, historiquement et juridiquement, contre l'arbitraire et la violence : la Hollande, la Belgique, la Suisse, les Pays scandinaves, l'Angleterre elle-même. Les raisons? Il serait trop long de les rechercher. Il en est une qui domine toutes les autres. C'est que, chez les peuples les plus évolués, chez ceux par conséquent où la vie sociale s'est le plus développée et intensifiée, un réseau de plus en plus serré de lois, de règlements, de contraintes administratives et policières, enserme le citoyen, et cette emprise écrasante de l'Etat se traduit inévitablement par des tracasseries, des brimades, des abus de pouvoir, des injustices parfois odieuses contre lesquelles l'individu isolé, surtout s'il appartient aux classes déshéritées, est impuissant et désarmé.

Voilà pourquoi, à l'étranger, des *Ligues pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen* se sont créées, sous l'inspiration et sur le modèle de la nôtre.

Même dans les nations de vieille démocratie dont j'ai parlé plus haut, on cherche à s'inspirer d'une initiative qui, en France, s'est révélée si efficace et si bienfaisante. Des efforts, que nous encourageons, ont été entrepris pour la fondation d'une Ligue *suédoise*, d'une Ligue *hollandaise* des Droits de l'Homme. En Angleterre même, au pays du *Self Government* et de l'*Habeas Corpus*, il s'est créé à Londres une association dont le titre est révélateur : le *National Council for Civil Liberty*, le « Conseil National pour les Libertés Civiles ». Il existe également aux Etats-Unis une « *Union américaine des Libertés civiques* » qui a pour devise : « Une vigilance inlassable est le prix de la liberté ». Elles entretiennent, l'une et l'autre, avec nous des relations cordiales et le temps n'est pas loin, peut-être, où elles se mueraient en une « Ligue

(1) Emission radiophonique « La Voix de la Ligue » du 28 août 1937, à 19 h. 30.

an
de
de
se
me
pa
l'ai
rit
av
lie
et
lés
ret
tou
M
hél
me
la
tur
rab
nou
nai
Br
cien
P
po
rép
gran
elles
Féd
fens
eu p
notr
sidé
M.
dho
sièg
rue
T
Inte
sair
nati
cons
a eu
A
ang
dre
vital
donc
de l
statu
que,
du c
capit
rope
Pa
litan
celle
née
Ligu
1936

anglaise » et en une « Ligue américaine des Droits de l'Homme » !

Des 15 ou 16 associations qui ont pris le titre de la Ligue Française et qui sont pour celle-ci des sœurs ou des filiales, les unes (et ce sont heureusement les plus nombreuses) ont leur siège dans les pays où elles sont nées et elles y fonctionnent avec l'autorisation plus ou moins bienveillante des autorités nationales. Les autres — et d'avance, vous avez deviné qu'il s'agit surtout de la *Ligue Italienne*, la plus ancienne, la plus vivante de toutes, et de la *Ligue Allemande* — sont des Ligues d'exilés que soutient l'espoir ardent de la délivrance, du retour dans la patrie libérée, et c'est en France, tout naturellement, qu'elles ont établi leur siège.

Mais si des Ligues naissent, il en est d'autres, hélas ! (surtout parmi celles du premier groupe) qui meurent, parce que, dans leur pays d'origine, par la lente domination des gouvernements de dictature, l'atmosphère est devenue, pour elles, irrespirable. C'est avec tristesse que, cette année même, nous avons appris la dissolution de la *Ligue Polonaise*, de la *Ligue Grecque* et aussi de la *Ligue Brésilienne*, car le mauvais vent qui passe sur l'Ancien Monde n'a pas épargné le Nouveau.

Pour mieux résister aux malheurs des temps, pour mieux s'épauler contre l'orage, les Ligues, répondant dès la première heure à l'appel de leur grande amie française, Mme Ménard-Dorian, dont elles vénèrent la mémoire, ont formé, en 1922, une *Fédération internationale des Ligues pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen*, qui a eu pour secrétaires généraux M. Jacques Kayser et notre très regretté collègue César Chabrun. Présidée aujourd'hui, avec l'autorité que l'on sait, par M. Victor Basch, elle a pour secrétaire M. J. Prudhommeaux, membre du Comité Central, et pour siège, le siège même de la Ligue Française, 27, rue Jean-Dolent, Paris (XIV^e).

Toutes les fois qu'elle le peut, la Fédération Internationale tient des congrès, condition nécessaire de la communauté des vues et de la coordination des efforts. Le premier de ces Congrès, consacré entièrement à l'organisation de l'œuvre, a eu lieu à Paris le 28 mai 1922.

Aux prises avec des difficultés chaque jour plus angoissantes, la Fédération s'efforce de les prendre corps à corps. Les questions qui sont pour elle vitales — presque toujours les mêmes — figurent donc à l'ordre du jour de ses Congrès : la défense de la paix et de la démocratie; l'obtention d'un statut international, à la fois juridique et politique, de la condition des émigrés; l'organisation du droit d'asile; la lutte contre le fascisme et le capitalisme international; les Etats-Unis d'Europe; le problème colonial, etc.

Parmi ces rencontres, trop rares au gré des militants qui y renouvellent leur provision de courage, celle de Luxembourg, surtout, le 15 mars de l'année dernière, a laissé aux délégués des quatorze Ligues qui y ont pris part un souvenir ému. Mars 1936 : l'Europe vivait dans la fièvre; l'Italie ache-

vait l'assassinat de l'Ethiopie et, avec l'Allemagne qui allait occuper militairement la Rhénanie, préparait son agression camouflée en Espagne. Ce fut, dans cette oasis si accueillante du petit Luxembourg, comme une halte bienfaisante. On y adopta, dans un noble débat conduit par Victor Basch et Emile Kahn, un projet de « Complément à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 qui, repris et étudié par la Ligue Française, a trouvé en juillet 1936, au Congrès National de Dijon, sa forme définitive. Il ne s'agissait pas, certes, de porter sur l'œuvre immortelle de la Révolution française une main sacrilège. Mais en un siècle et demi de bouleversements et de progrès, des problèmes insoupçonnés ont surgi, des droits nouveaux se sont affirmés : problèmes de la presse, des puissances d'argent ; droits de la mère, de la femme, de l'enfant, du vieillard ; droit à la culture, au travail et, surtout (par l'intervention de la collectivité internationale en faveur des nations attaquées), droit à la paix désarmée et garantie. Devant l'avenir consolant qu'il évoquait ainsi, le Congrès de Luxembourg put — pendant quelques heures... — oublier les tristesses du présent.

* * *

Et nous arrivons maintenant au plus récent des Congrès de la Fédération internationale, le VII^e, celui qui s'est tenu à Paris, les samedi 31 juillet et dimanche 1^{er} août derniers, au Studio du Théâtre des Champs-Élysées.

Les Congrès de la Fédération n'offrent rien de sensationnel ou, comme l'on dit aujourd'hui, de « spectaculaire ». Ce sont des séances de travail intimes et cordiales, si dramatiques que soient parfois les sujets traités. Les Ligues sont pauvres ; les délégués, peu nombreux ; les débats, substantiels et rapides. Onze Ligues avaient, cette année, répondu à l'appel et elles appartenaient aux pays que voici : l'Allemagne, l'Espagne, la France, la Géorgie, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg, la Pologne, la Russie émigrée, la Suisse, la Tchécoslovaquie.

Après une allocution vibrante de M. Victor Basch qui rappela la raison d'être de la Fédération et le courageux passé des Ligues, la parole est donnée à M. Maurice Viollette, ministre d'Etat, qui n'a pas oublié qu'il y a moins de 18 mois, il était encore membre du Comité Central de la Ligue Française. En juriste, en philosophe, en homme politique, l'orateur étudia dans leurs rapports nécessaires ces droits qui, aujourd'hui, se heurtent si souvent, et qu'il faudra bien arriver à concilier dans une synthèse supérieure : les droits de l'individu, les droits de la Nation, les droits de la collectivité internationale.

En dehors des rapports traditionnels sur l'activité des Ligues des différents pays, deux questions principales avaient été inscrites à l'ordre du jour : un exposé — car la question ne pouvait prêter à controverse — de M. René Georges-Etienne sur la signification et la diffusion aussi large que

possible de ce *Complément à la Déclaration des Droits de l'Homme* dont je me suis efforcé, tout à l'heure, de souligner l'intérêt, et un débat sur ce grave sujet : « *Les formes nouvelles d'offensive fasciste contre les démocraties et la défense internationale de la démocratie contre les ingérences étrangères* ».

La question a été introduite par un lumineux et saisissant rapport d'Henri Guernut. Il a dénoncé avec vigueur la forme la plus récente de l'envahissement fasciste : l'intervention d'abord sournoise, puis visible, puis violente jusque dans ses hypocrisies mêmes, des gouvernements de dictature dans les pays sur lesquels ils ont jeté leur dévolu. Aujourd'hui, l'Espagne et la Chine ; demain la Tchécoslovaquie peut-être, ou l'Autriche, ou l'Ukraine...

Voilà la méthode et voilà le péril. Contre ce danger, a dit le rapporteur, « les démocraties doivent se défendre isolément, chez elles, et solidairement, entre elles ». Chez elles, elles devront surveiller et réprimer l'activité des éléments étrangers suspects et des nationaux en liaison avec l'étranger. Pour se défendre solidairement, elles devront faire appel en commun à la S.D.N., mais à une Société des Nations suffisamment homogène et résolue à mettre l'agresseur à la raison.

Mais surtout, pour écarter l'invasion ou l'infiltration fasciste, les démocraties doivent être unanimes à donner satisfaction aux revendications légitimes des nations déshéritées. Situations économiques défavorables et traités injustes pour les populations arrachées à la patrie de leur cœur exigent un redressement immédiat et généreux. La résolution proposée par M. Henri Guernut et, après quelques retouches, adoptée à l'unanimité par le Congrès, le dit excellemment dans sa dernière ligne : « La meilleure façon pour les démocraties de faire reculer le fascisme, c'est d'assurer elles-mêmes, chez elles, la justice. »

Je voudrais insister — mais je dois conclure — sur la discussion qui a suivi l'exposé du rapporteur. Le professeur Mirkine-Guetzevitch a mis en lumière l'infériorité des régimes démocratiques lorsque le salut de la paix et de la liberté exige des résolutions sévères et immédiates. M. Nehyba a dénoncé les sourdes menées qui, avec l'aide de certaines complicités intérieures, mettent en péril l'indépendance de la Tchécoslovaquie. M. Breitscheid, éloquemment, a brossé le tableau des dangers que l'impérialisme, l'antisémitisme et le fascisme hitlériens risquent de déclencher sur l'Europe. M. Emile Kahn, enfin, a complété sur quelques points le rapport de M. Henri Guernut. En ce qui concerne l'Espagne, il a souligné les faiblesses et les duperies de la non-intervention, et terminé par un chaleureux appel à la propagande démocratique : « Pas de croisade idéologique, a-t-il dit, mais menons avec plus d'élan, avec plus d'énergie que jamais une action inlassable en faveur des Droits de l'Homme ! »

Telle a été, mes chers auditeurs, la conclusion de ces deux journées de fervent labeur. Il n'est pas possible que l'enseignement qui s'en dégage soit entièrement perdu. La Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme a la conviction profonde — et cette conviction, chers auditeurs, je voudrais pouvoir vous la faire partager — que l'œuvre de justice et de paix à laquelle elle convie fraternellement les autres hommes, si inquiétants, si douloureux que soient les événements de l'heure qui passe, a pour elle l'avenir. De toute sa foi, elle redit, pour reprendre courage, le mot du poète latin : « *Justitiae parens, veniet felicius atas* » ; « des temps meilleurs viendront, d'où naîtra la Justice ».

J. PRUDHOMMEAUX.

II

La Ligue et les Fonctionnaires

Par Robert LACOSTE

Secrétaire adjoint de la Fédération des Fonctionnaires

La Ligue des Droits de l'Homme (1) ne connaît que des citoyens tous égaux en droits et son grand idéal comme sa grande affaire est de faire rendre une égale justice à tous. On ne s'étonnera donc pas que, depuis ses origines, elle ait toujours et énergiquement refusé de considérer les fonctionnaires comme une catégorie de citoyens placée en dehors du droit commun et soumise à des règles juridiques et à une justice particulière.

On ne compte plus, depuis longtemps déjà, ses

initiatives et ses interventions pour défendre, dans des cas précis, en la personne de fonctionnaires lésés ou sanctionnés à tort, les droits généraux de l'individu et du citoyen méconnus ou violés par le pouvoir administratif. La Ligue n'a cessé de travailler à enlever à ce pouvoir — comme à tous les autres pouvoirs — ce qu'il a d'arbitraire et absolu vis-à-vis de ceux qui lui sont soumis aussi bien occasionnellement que de façon permanente : je veux dire qu'ils soient « usagers » des services publics ou fonctionnaires. Au surplus, la Ligue des Droits de l'Homme a épousé de façon étroite et parfois même a devancé les

(1) Emission radiophonique « La Voix de la Ligue » du 30 septembre 1937.

aspirations qui, depuis le début du présent siècle, en France comme dans tous les grands pays de haute civilisation libérale, sont celle des fonctionnaires désireux de sortir du monde étroit et pétri d'arbitraire dans lequel on les confinait pour se mêler librement et sur pied d'égalité absolue à tous les autres citoyens. C'est ainsi que la Ligue a réclamé l'octroi du droit syndical aux agents de l'Etat avant même que ceux-ci en fussent, comme aujourd'hui, partisans dans leur quasi-unanimité; par là, la Ligue ne se bornait pas à revendiquer au profit de ces derniers la juste extension du bénéfice d'un droit accordé à toutes les autres catégories de citoyens, mais elle apportait sa contribution à l'organisation rationnelle de la fonction publique et de l'Etat dans les démocraties modernes; au surplus, elle consacrait et approuvait le courant d'idées favorable à l'association des intérêts et des professions qui entraîne toutes les familles de producteurs et tous les métiers et qui, selon qu'il est soumis ou libre, conduit au corporatisme fasciste ou à la démocratie industrielle et sociale.

* * *

En un mot, la Ligue des Droits de l'Homme n'a cessé de travailler à l'élaboration de la conception démocratique des droits et des devoirs des agents de l'Etat et elle l'a fait en accord constant avec eux. Il n'est pas mauvais de rappeler comment s'est formée cette conception dans un temps où l'on voit les Etats dictatoriaux affirmer avec hauteur que les fonctionnaires ne peuvent et ne doivent être que les serviteurs aveugles et allègrement soumis d'un parti à caractère totalitaire qui s'intègre arbitrairement toutes les facultés et les énergies individuelles ainsi que tous les rouages de l'Etat et la fonction publique elle-même.

De toute évidence, le fait qui, depuis le début du XX^e siècle, domine cette évolution, est celui-ci : le fonctionnaire n'admet pas que la justice qui lui est distribuée par l'administration tout le long de sa carrière soit forcément bonne et sans appel; il veut que lui soit rendue, avec toutes les garanties du droit, une justice véritable basée sur l'appréciation de ses seuls mérites et sur l'égalité, c'est-à-dire donnant à égalité d'âge, de recrutement, d'aptitude, de dévouement et de fonction les mêmes avantages et les mêmes perspectives d'avenir.

Il s'ensuit que, dans tous les pays et sous tous les régimes, les fonctionnaires s'efforcent de créer un état de choses dans lequel leurs conditions d'existence et leurs droits ne soient pas fixés par un acte unilatéral de la puissance publique, sorte d'édit ou de diktat. C'est vers une conception contractuelle de leur situation que s'orientent les fonctionnaires sans pour cela nier la souveraineté de l'Etat ni la légitimité des exigences de la collectivité nationale à leur endroit dans l'accomplissement des services qu'ils se sont engagés à lui fournir. Ainsi les fonctionnaires ne sont pas restés à l'écart du courant qui entraîne tous les travailleurs à bâtir un droit social nouveau qui permet au contrat collectif fondé sur la libre discussion en-

tre intérêts organisés de remplacer la sentence rendue par voie d'autorité pure et imposée à l'individu isolé et désarmé. Nous allons voir ce que cela comporte.

Une bonne justice ne peut être rendue qu'à partir d'un ensemble de règles impossibles à transgresser qui délimitent à la fois les droits et les devoirs des justiciables; l'application de ces règles doit être ordonnée ou contrôlée, selon le cas, par des organes spéciaux; en ce qui concerne les fonctionnaires : tribunaux administratifs et conseils où les intéressés sont admis à présenter leurs doléances et leurs revendications, à les défendre et à en délibérer, ce qui commande, pour ces derniers, le bénéfice du droit d'organisation collective, de revendication et de représentation auprès de la puissance publique.

Quelles doivent être ces règles pour les fonctionnaires ?

En France elles ne sont pas assemblées dans un statut ; elles n'en existent pas moins et forment un tout assez cohérent découlant des décisions jurisprudentielles du Conseil d'Etat, notre plus haut tribunal administratif, ainsi que des actes gouvernementaux et de la coutume administrative, également soumis à la pression continue exercée par nos syndicats dans un sens progressiste. Telles qu'elles se dégagent de ces diverses sources, ces règles nous paraissent concilier les nécessités de la défense du fonctionnaire et les exigences d'une administration solide et évoluée. On peut, croyons-nous, les formuler ainsi :

1° Le fonctionnaire est fait pour la fonction et non la fonction pour le fonctionnaire ;

2° Pour bien servir la collectivité nationale — ce pourquoi il est fait — le fonctionnaire ne doit pas être la créature d'un homme influent, le serviteur d'un parti politique ou l'agent d'intérêts particuliers quels qu'ils soient ;

3° Pour s'affirmer comme des hommes libres et pleinement responsables, les fonctionnaires doivent offrir toutes garanties de compétence et d'indépendance : ils doivent donc être recrutés soigneusement selon des règlements fixés à l'avance, clairs et honnêtes, et à raison de leurs capacités et non de recommandations politiques ou autres ; leur avancement doit être réglementé par des textes publics ; ils doivent être protégés contre l'arbitraire par la possibilité de se défendre facilement et sans frais contre tous les excès de pouvoir de leurs chefs et par le droit de se grouper pour faire valoir en justice leurs intérêts professionnels et défendre leur indépendance matérielle et leur dignité morale contre toute atteinte abusive.

Nous ajouterons que le fonctionnaire, ayant loyalement et correctement sa tâche, est libre d'agir à sa guise comme les autres citoyens.

En résumé, le fonctionnaire, entré librement au service de la collectivité nationale, doit la servir avec compétence et dévouement sans cependant

être à aucun moment écrasé par elle et par l'arbitraire ; il doit avoir le droit de débattre collectivement avec la puissance publique de ses conditions de travail et d'existence.

C'est pour l'exercice de ce droit que s'est développée à travers tous les pays l'organisation collective des fonctionnaires, malgré les réserves abondantes qu'ont formulées les juristes préoccupés de sauvegarder la souveraineté de l'Etat contre la coalition de ses agents. L'expérience a montré que les craintes des juristes étaient vaines : nulle part on n'a assisté à un démantèlement de la puissance publique du fait de l'organisation collective des fonctionnaires. Nulle part, non plus, ces derniers n'ont montré qu'ils eussent perdu le sens de leurs devoirs professionnels en réclamant le respect de leur droit et de leur dignité avec l'amélioration progressive de leur niveau de vie. Le bon fonctionnement et la bonne tenue des services administratifs n'ont pas été détruits ; les fonctionnaires ne se sont nullement érigés en usurpateurs de la souveraineté nationale et en spoliateurs de la richesse publique. Aussi bien l'hostilité première des pouvoirs ne cesse de s'amoin-

* *

En fait, l'organisation collective des fonctionnaires a été bienfaisante à plus d'un titre pour l'intérêt public, ne serait-ce qu'en chassant des administrations le favoritisme qui ne peut qu'en vicier profondément le fonctionnement pour le plus grand dommage des « usagers ». L'effort de l'organisation collective a, de plus, tendu à donner au recrutement des fonctionnaires des bases de plus en plus sérieuses et par là même elle n'a cessé d'élever le niveau technique et moral des administrations ; l'action en faveur de l'institution ou du développement de régimes disciplinaires équitables a eu le même effet. Enfin nous ne manquerons pas de signaler un des apports les plus importants de l'organisation collective des fonctionnaires à l'évolution progressive des services administratifs : il s'agit de la compétence et de l'expérience collectives des diverses branches de fonctionnaires organisés. Chargés d'appliquer les lois et règlements, les fonctionnaires sont aux prises, dans la réalité, avec une foule de difficultés qu'ignorent et le pouvoir législatif et la haute administration ; la confrontation de leurs expériences personnelles au sein de leurs groupements permet à ces derniers d'apporter aux pouvoirs publics des avis techniques précieux, et nombre de gouvernements ont créé des comités spéciaux pour permettre à ces avis de s'exprimer et même de donner aux groupements qui les émettent une part de responsabilité dans la gestion ou le fonctionnement des services.

L'organisation collective des fonctionnaires ne doit pas seulement avoir un rôle de présentation des revendications et des doléances, de défense des intérêts matériels et moraux, mais son droit doit s'étendre jusqu'à la collaboration avec l'administration pour l'élaboration et l'application des règlements intéressant la situation matérielle du personnel, la fixation des conditions de travail et l'amélioration de la structure et du fonctionnement

des services. Il en va ainsi dans presque tous les pays, et notamment en France depuis la fin de la guerre, où l'on appelle de plus en plus les organisations de fonctionnaires à concourir à l'élaboration des échelles de traitements, à l'établissement des règles disciplinaires et de travail et au perfectionnement de l'administration. On assiste ainsi à une éclosion d'organismes chargés de réglementer la profession de fonctionnaire (recrutement, rémunération, avancement, discipline, conditions de travail) dans lesquels l'organisation collective représente légalement les intéressés. De sorte que dans les administrations publiques comme dans les entreprises privées cette organisation tend à acquiescer, ainsi que le font remarquer les juristes français modernes, un pouvoir réglementaire (discussion et décision) à l'égard de tous les membres de la profession. Cette faculté implique que l'organisation collective soit, au surplus, présente auprès de la haute administration pour défendre, sur le plan de la direction des services, les intérêts dont elle a la charge : cette présence prend la forme d'une véritable collaboration légale qui est sans doute la marque la plus concrète de l'évolution démocratique de la notion d'autorité.

Ce n'est pas seulement par la reconnaissance du rôle du fonctionnaire dans l'Etat et de sa pleine qualité de citoyen que la démocratie se distingue des régimes dictatoriaux. C'est aussi par la façon dont est fixée la rémunération des agents des services publics.

Les régimes fascistes se soucient d'augmenter les moyens de production au détriment du niveau de consommation des individus ; il en est qui vont même jusqu'à l'organisation systématique de l'amointrissement en qualité et en quantité de la consommation populaire. Les économistes appellent cela la consommation dirigée, grâce à quoi les régimes dictatoriaux financent la préparation de la guerre ou subviennent aux exigences abusives d'appareils bureaucratiques et oppressifs démesurés.

Tout au contraire, la démocratie, respectueuse de la personne humaine, tend à procurer à cette dernière tous les moyens de se développer et, par conséquent, cherche à augmenter les moyens de consommation des masses.

Il s'ensuit que l'amélioration constante du minimum vital des agents des services publics y est la règle.

Les régimes démocratiques cherchent également à adapter la rémunération des fonctionnaires aux mérites réels de chacun d'eux ; c'est pourquoi les fonctions diverses y sont classées en partant de considérations d'équité et de mérite selon une hiérarchie admise par le plus grand nombre.

* *

En conclusion, il devient bien évident qu'un des facteurs qui permettent de mesurer le degré de civilisation et de libéralisme d'un pays est assurément la nature des rapports qui y lient les fonctionnaires et l'Etat. Un pays est hautement civilisé quand ses serviteurs se sentent librement engagés vis-à-vis de lui, cependant que leurs droits

de citoyens y sont intégralement respectés. Cette espèce d'accord tacite, ce consentement mutuel entre l'Etat et les fonctionnaires, cet équilibre des droits et des devoirs, des aspirations individuelles et des exigences de la collectivité nationale attestent qu'un pays a des institutions parfaites et témoignent de la valeur morale de ceux qui le servent. Les fonctionnaires veulent être les libres et

conscients collaborateurs d'un Etat libre dans l'intérêt d'un peuple libre, maîtres d'aimer et de servir leur pays, d'un zèle non pas contraint, mais spontané et généreux. C'est, je le répète, l'idéal même, le haut idéal que la Ligue des Droits de l'Homme nourrit et revendique pour tous les citoyens.

Robert LACOSTE.

III

La Ligue et la Politique

Par Georges GOMBAULT

La Ligue des Droits de l'Homme (1) fait-elle de la politique ? Non, si l'on considère les luttes des partis dont elle se garde d'ailleurs de méconnaître la nécessité dans une démocratie parlementaire. Non, si l'on envisage les compétitions électorales. Mais, si la politique est l'art d'assurer à tous les citoyens la liberté, la justice, le bien-être et la paix, alors, oui, la Ligue fait de la politique.

C'est cette fin absolument désintéressée que, dès sa naissance, elle s'est assignée. Elle a été créée pour sauver la victime d'une monstrueuse erreur judiciaire. Ses fondateurs prenaient au sérieux les droits de l'homme et la fameuse devise, inscrite au fronton de tous nos monuments : liberté, égalité, fraternité ! Ils ont juré de lutter sans répit et sans merci contre l'injustice et l'arbitraire, ils se sont solennellement engagés à préserver de toute atteinte les principes de la Révolution de 1789 sur quoi repose la civilisation moderne. Ce serment a été scrupuleusement tenu depuis bientôt quarante ans. Il n'est pas de déni de justice qui n'ait déterminé l'intervention de la Ligue ; il n'est pas de victime qui, quelles que soient ses opinions, ses croyances, sa situation sociale, n'ait obtenu son concours. Elle a plaidé la cause des officiers catholiques de Laon dont la liberté de conscience ne lui semblait pas avoir été respectée, comme elle avait arraché à ses bourreaux le capitaine israélite innocent ; elle a fait effacer des condamnations imméritées, comme elle a obtenu le redressement du droit lésé du plus humble des citoyens. Il n'existe pas pour elle de petites injustices, de médiocres manquements à la règle ou d'insignifiantes violations de la loi. Les droits de la personne humaine lui sont toujours sacrés ; sa vigilance s'exerce à chaque instant et au profit de tous.

La Ligue des Droits de l'Homme entend que les principes de 1789 soient appliqués jusque dans le détail de la vie quotidienne.

Comment resterait-elle inerte quand est mise en

cause la forme même de l'Etat démocratique, qui est la suprême garantie de la sécurité des individus ? Elle n'est pas une Académie qui se complait aux stériles dissertations d'école, elle est une association d'hommes dont la foi est agissante.

Quand, à la fin du siècle dernier, la République fut menacée, la Ligue se jeta dans la bataille et c'est, sous l'impulsion d'un sénateur modéré, Ludovic Trarieux, qu'elle contribua avec le concours des forces populaires, à la sauver. La période d'après combat achevée, elle favorisa le mouvement qui aboutit à la législation laïque, garantie de la liberté de pensée. La Ligue qui a horreur du fanatisme, est profondément laïque.

Quand, récemment, le Six Février 1934, le régime subit l'assaut des factieux, la Ligue entra encore dans la mêlée. Elle opposa au fascisme qui entreprenait d'abattre le Parlement, la digue infranchissable des forces démocratiques. Au sein du Rassemblement populaire s'unirent sous son égide les républicains de tradition ou de tempérament, issus de la bourgeoisie libérale, et les travailleurs encadrés par leurs partis et leurs syndicats. Lorsque les délégués des partis de gauche, d'extrême-gauche et de tous les groupements d'avant-garde eurent à désigner un président, c'est sur le président de la Ligue des Droits de l'Homme, Victor Basch, que se porta leur choix.

Quelque importants que soient les droits civiques, la Ligue ne pense pas avoir épuisé son rôle en les garantissant. Il ne saurait suffire qu'un citoyen soit libre d'aller et de venir, d'exprimer sa pensée oralement ou par écrit, de s'associer à ceux de ses concitoyens dont le rapprochement des affinités spirituelles ou des intérêts, encore faut-il qu'il trouve, dans le travail, les moyens d'une existence digne. C'est le droit à la vie que la Ligue voudrait voir inscrit dans une nouvelle Déclaration qui serait la charte de la société moderne. Elle pense que ce Droit est le complément naturel du droit de vote.

La Ligue a réclamé la justice sociale, en même temps que l'équité juridique. Elle a préconisé les

(1) Emission radiophonique « La Voix de la Ligue » du 13 octobre 1937.

réformes qui améliorent la condition humaine, tout comme elle s'est préoccupée de moderniser les lois qui règlent, suivant un mode trop souvent archaïque, les rapports des hommes entre eux. Un ancien président de la Ligue qui était un grand moraliste, Ferdinand Buisson, aimait à dire que la République devait normalement s'achever en République sociale.

La souveraineté politique des citoyens serait vaine s'ils étaient soumis à la sujétion économique. Les importantes réformes sociales, réalisées depuis mai 1936, ont eu pour effet de corriger les abus d'une société où les droits du travail étaient insuffisamment garantis. La Ligue a applaudi à l'œuvre de réparation et de rénovation du premier Cabinet de Front populaire laquelle a été comme la consécration de ses campagnes. Il lui était loisible de se tenir pour satisfaite dès l'instant que, dans le domaine social, reculaient l'injustice, l'arbitraire, un certain despotisme, et que s'élevait le niveau d'existence des travailleurs. L'inégalité a été réduite et peut-être règne-t-il un peu plus de fraternité.

**

Mais, que valent tous ces biens, si le monde ne se sent pas à l'abri du plus atroce des fléaux, la guerre ? La Ligue des Droits de l'Homme n'a cessé de lutter pour la paix.

Elle ne s'est pas bornée aux prêches sentimentaux. Elle est intervenue, non sans risque souvent, pour éclairer l'opinion égarée par la passion ou par des campagnes tendancieuses et pour avertir les gouvernements des erreurs à ne pas commettre. Elle n'a pas seulement exercé son action dans les limites de nos frontières. Ses représentants sont allés à l'étranger, en Allemagne notamment, au temps de la République de Weimar ; ils y ont fait connaître la volonté pacifique de la France. La Ligue a résisté à tous les chauvinismes, dénoncé tous les bellicismes. Elle a travaillé, alors que l'Allemagne était encore libre, à la rapprocher de notre pays. Elle a tenté des efforts désespérés pour mettre un terme au malentendu tragique qui sépare les deux nations, elle a essayé de rompre le cycle infernal.

La Ligue n'a pas attendu que les événements prennent le tour angoissant que l'on sait pour faire entendre des paroles d'apaisement. Elle préconisait déjà pendant la guerre la formation d'une Société des Nations. L'institution créée, elle en fit comprendre les avantages à une opinion, parfois rebelle à cette nouveauté. Elle dénonça les méfaits de la diplomatie secrète et montra quelle garantie apportait la sécurité collective. Mesurant les risques qu'entraînait la paix armée, elle réclama le désarmement simultané, progressif et contrôlé.

Ces idées devinrent familières au public et la politique française s'en inspira à l'époque où Briand avait donné à Genève une réelle efficacité et détendu les rapports franco-allemands. La vic-

toire du fascisme et de l'hitlérisme contrecarra ces efforts ou les annihila. On sait comment, il y a peu d'années, un gouvernement français porta le dernier coup à la sécurité collective dans l'affaire d'Ethiopie. La Ligue des Droits de l'Homme protesta contre cette funeste erreur. Le tour des événements justifia, hélas ! les avertissements qu'elle n'avait cessé de faire entendre et les sévères critiques qu'elle formula lorsque les fautes inexpiables eurent été commises.

Maintenant, la paix est menacée. La Ligue pourtant ne veut pas désespérer. Sa longue expérience lui enseigne qu'il n'est pas de tâche surhumaine ni de cause perdue d'avance. Elle se refuse à admettre que la guerre soit fatale. Elle se raccroche à l'idée que le cataclysme peut encore être évité. Mais son espérance obstinée ne lui dissimule pas les terribles obstacles auxquels se heurte la volonté pacifique. Ce n'est pas sur notre gouvernement, sur notre majorité parlementaire ou sur notre esprit public qu'il faut peser : ils sont sincèrement, passionnément attachés à la paix. Le danger vient de ces pays totalitaires qui ne connaissent d'autre principe, d'autre loi que la violence et qui prétendent imposer à l'Europe leur impérialisme dictatorial. La Ligue des Droits de l'Homme, convaincue qu'il n'existe d'autre moyen de salut que l'union de toutes les démocraties, les adjure d'agir de concert, d'agir à temps et avec vigueur. Elle repousse toute idée de croisade, mais aussi de soumission. Elle ne livrera point la démocratie.

**

La Ligue des Droits de l'Homme se persuade que la raison doit finalement triompher de la démenace qui mène actuellement le monde et que la civilisation doit l'emporter sur la barbarie, fût-elle couronnée. Elle s'emploie, en tout cas, à provoquer cette victoire qui apporterait aux hommes la paix et le bonheur.

Voilà comment la Ligue des Droits de l'Homme entend et pratique la politique. Son programme est simple et cohérent. Il tient en cette formule : justice individuelle, justice sociale, justice internationale.

Ce qui peut aussi s'énoncer ainsi : la liberté, le pain, la paix.

D'importants progrès ont été réalisés. Mais la Ligue pense, avec le poète latin, que rien n'est fait s'il reste quelque chose à faire. Et beaucoup reste à faire ! Elle est résolue à poursuivre sa besogne, si dure soit-elle : elle continuera, pour le plus grand bien de tous nos concitoyens, à rapprocher le réel de l'idéal. Suivant l'expression d'un de ses adhérents les plus illustres, elle fait de la politique pure — dans tous les sens de l'épithète. Elle est la conscience de la démocratie.

Georges GOMBAULT.

OPINIONS

I

Défendre la France, c'est défendre la Paix

L'*Œuvre* a publié, hier, le témoignage d'un reporter envoyé aux îles Baléares par le *Sunday Chronicle*. Ce reporter déclare que Majorque est en train de devenir une puissante base navale, militaire et aérienne. Il précise que, « nominale-ment », les opérations sont contrôlées par des Espagnols, mais que, « en fait, elles sont dirigées par des officiers italiens ». Il se dit à même de révéler que Bruno Mussolini est actuellement dans l'île et que le maréchal Balbo s'y est rendu dernièrement en mission secrète.

Si ces faits sont exacts, on en mesure aisément la gravité.

En effet, chacun sait que, pour compenser notre infériorité numérique vis-à-vis de l'Allemagne, nous comptons sur le concours de nos troupes de l'Afrique du Nord. Or, le transport de ces troupes deviendrait plus que difficile si nos bateaux se trouvaient pris entre la Sardaigne et les Baléares.

La possession de ces deux bases permettrait à l'adversaire de porter au maximum d'efficacité l'action sous-marine et l'action aérienne, et nos communications avec l'Afrique du Nord se trouveraient pratiquement coupées.

Je sais bien qu'en me permettant cette constatation, je cours le risque de me faire, une fois de plus, traiter de « vendu à Moscou » et de « v-t-en guerre » par les agents français du pacifique Hitler et du pacifique Mussolini. Mais ce genre de plaisanteries ne m'émeut pas. Ce qui, par contre, m'émeut et émeut la France entière, c'est l'idée que les révélations du *Sunday Chronicle* seraient exactes. C'est pourquoi nous avons le droit et le devoir de demander au gouvernement, gardien de notre sécurité, si, oui ou non, les Italiens sont en train de transformer Majorque en base d'action sous-marine et d'action aérienne.

Au cas où la réponse serait oui, il resterait à savoir ce que l'on compte faire pour assurer, conformément au vote unanime du Congrès de Lille, la sécurité française et la liberté de ses communications en Méditerranée.

Si je fais une allusion particulière au congrès de Lille, c'est parce qu'il y a, en ce moment, un effort pour travestir le sens de ses délibérations et de ses ordres du jour, une manœuvre de grand

style pour atténuer la portée du magnifique discours d'Herriot. Mais, sur cette question de la sécurité française, socialistes et communistes pensent exactement comme les radicaux. C'est le Front populaire unanime qui se refuse à admettre que la France puisse être menacée dans ses intérêts vitaux.

En effet, c'est en vain que les porte-parole de Hitler et Mussolini tentent de nous persuader que le meilleur moyen d'assurer la paix consiste à nous incliner toujours devant ceux qui veulent et qui font la guerre. Nous disons, nous, avec l'évidence, que défendre la France, c'est défendre la paix.

Permettre que notre pays soit coupé de ses communications, affaibli, isolé, encerclé, ce serait donner à ceux qui le dénoncent comme un « foyer de pourriture » la tentation de l'attaquer; ce serait, de gaieté de cœur, s'exposer à la guerre prochaine.

Or, nous assistons, en ce moment, à une offensive de grand style contre notre pays. En même temps que nous parviennent, touchant les Baléares, des témoignages comme celui du *Sunday Chronicle*, nous voyons l'action fasciste s'organiser en Europe centrale. Le moins qu'on puisse dire des nouvelles de Pologne sur les projets du colonel Koc, c'est qu'elles sont gravement inquiétantes. D'autre part, c'est avec stupeur que nous voyons, en Yougoslavie, un journal qui passe pour exprimer la pensée de M. Stoyadinovitch, applaudir à la signature du pacte germano-italo-nippon. Enfin, n'étant ni aveugles, ni sourds, nous voyons clairement la menace que l'Allemagne fait peser sur nos amis tchécoslovaques.

Avons-nous le droit, face à toute cette activité qui s'organise contre nous, nos amis et contre la paix, de pratiquer la politique de l'autruche? Non. Laisser le champ libre à ceux qui font la guerre et qui la préparent, ce serait se laisser entraîner sur les voies sanglantes de la conflagration générale. Contre le péril qui monte, réagir est un devoir.

Réagir, c'est veiller, par des actes, sur la sécurité de la France et de ses communications, c'est maintenir et affermir dans le monde le Front de la Paix.

Albert BAYET.

(L'*Œuvre*, 9 novembre 1937.)

II

France-Allemagne

Colonies et matières premières

Hitler demande pour l'Allemagne la restitution des colonies qu'elle possédait avant guerre. Il la demande au nom de l'égalité des droits, parce qu'il prétend voir disparaître toutes les humiliations que l'on a infligées aux pays vaincus. Il la demande parce que l'Allemagne manque de terres de peuplement et de matières premières. Ses revendications deviennent sans cesse plus précises depuis quelques mois : il veut des colonies, parce que l'Allemagne en a besoin ; il veut des colonies, parce que l'Allemagne y a droit.

Cette argumentation, que beaucoup de gens de bonne foi se refusent même à examiner, doit, à mon avis, être étudiée de près : en elle-même, elle ne semble pas entièrement dénuée de valeur. Nous avons mis vingt ans à admettre que l'Allemagne ne doit pas éternellement traîner comme un boulet le poids de sa défaite. Nous admettrons beaucoup plus aisément qu'elle ait, au même titre que d'autres peuples, des besoins économiques, dont il faut tenir compte dans l'intérêt même de la vitalité européenne. Et si, après examen, la restitution à l'Allemagne du Togo et du Cameroun semblait devoir favoriser l'établissement de la paix, ce serait un crime de persister mesquinement à refuser toute conversation avec elle à ce sujet.

* *

Mais, sans chauvinisme ni parti pris, je crois que tout projet de redistribution des mandats coloniaux se heurte à des objections décisives et à des difficultés insolubles.

Voici une de ces difficultés, et non la moindre. Il y a en France une opinion publique, pas toujours très avertie, mais vigilante, fidèle à des croyances et à des préjugés traditionnels. En régime démocratique, il ne saurait être question de la convertir brutalement par la propagande ou toute autre forme de pression. Or, ne nous faisons aucune illusion à ce sujet : l'opinion publique française, dans son immense majorité, est hostile au principe même de concessions coloniales. Les uns ne veulent pas admettre que la France se dessaisisse d'un seul pouce des territoires placés sous son mandat ; d'autres estiment qu'il ne faut pas donner la moindre satisfaction au régime représenté par Hitler. Les nationalistes et nombre d'antifascistes sont d'accord — c'est même un des rares points sur lesquels ils soient d'accord — pour répondre « non ! » à toute prétention du chancelier allemand dans le domaine colonial.

Ils ont tort ? Je suis tout prêt à le croire ! Mais je ne puis penser qu'ils changeront d'opinion du

jour au lendemain. Les campagnes pacifistes, qui tendent à éveiller chez le Français moyen le sens de la générosité, sont pleines de noblesse, et je le proclame sans la moindre ironie. Mais enfin ceux qui s'y livrent agissent comme s'ils avaient tout l'avenir devant eux. Je voudrais, quant à moi, demeurer dans l'actuel et proposer une solution immédiate. J'évoque l'exemple illustre d'Agadir : avec quelles difficultés M. Caillaux a-t-il fait admettre la concession à l'Allemagne du fameux « bec de canard » au Congo ; et c'étaient des territoires sur lesquels nous avions jeté notre dévolu, et non pas des territoires confiés à la France après quatre ans de guerre, en vertu d'un mandat de la S.D.N. ; et tout le monde savait très exactement que cette concession sauvait la paix ! Pouvons-nous attendre le même bienfait de la restitution qu'on nous demande aujourd'hui ?

J'affirme donc que, dans l'état présent des esprits, aucun gouvernement, si populaire soit-il dans la nation, ne pourrait lui faire admettre, sans qu'elle se rebiffe, le principe de l'abandon à l'Allemagne de territoires coloniaux.

* *

Je pense aussi qu'une initiative de cet ordre, vouée à l'impopularité, serait au surplus inutile.

Un des arguments des partisans de rendre à l'Allemagne le Togo et le Cameroun consiste à dire : « Ces territoires n'ont pas une bien grande importance dans l'ensemble de l'économie française ; la France ne ferait pas un gros sacrifice en les concédant. » Seulement, cet argument peut se retourner, car s'il est vrai que nous ne perdriions pas grand'chose, les Allemands ne gagneraient pas grand'chose non plus. Ils ne résoudraient pas la crise parce qu'ils obtiendraient quelques facilités pour s'approvisionner en caoutchouc. Et leur déception ne saurait manquer de se traduire en exigences nouvelles. Ils ne connaîtraient qu'une satisfaction fragmentaire, comme celles que leur a procurées Hitler lorsqu'il a entrepris de reconquérir pour eux par des coups de force l'égalité des droits. Et le problème demeurerait entier.

Et voici enfin d'autres remarques, qui sautent sans doute moins immédiatement aux yeux, mais qui ne sont pas moins importantes.

Nous ne possédons pas les territoires dont il est question au même titre que l'Algérie ou que l'Indochine : ils nous ont été confiés par la Société des Nations. Avons-nous bien le droit d'en disposer ? Sera-ce bien remplir notre mission que de mettre sous l'autorité du gouvernement hitlérien, avec le sol, les populations qui l'occupent, et que nous sommes chargés de protéger ? Il semble qu'il y ait là une responsabilité morale que nous ne pouvons au moins prendre tout seuls.

Il est bien évident, d'ailleurs, que l'affaire ne saurait se décider au terme de négociations unilatérales entre représentants français et allemands. Les intérêts de tous les peuples sont trop étroitement liés pour qu'une question de cette importance ne soit pas réglée sur le plan international; chaque peuple voudra prendre position, et il en aura bien le droit. Or, accepter la rétrocession du Togo et du Cameroun, c'est admettre la possibilité d'une révision de tous les mandats coloniaux. Nous savons bien que l'Angleterre ne saurait s'y résoudre : c'est pour elle une question primordiale; nous ne pouvons, au moment où, plus que jamais, nous avons besoin d'être soutenus, compromettre, pour un résultat aléatoire, une entente aujourd'hui plus cordiale que jamais.

* * *

Ainsi toutes sortes de raisons, d'ordre psychologique, moral, diplomatique, me permettent de conclure qu'il est bien difficile de faire droit aux revendications de l'Allemagne sur le plan colonial. Toutefois, ainsi motivée, une réponse négative ne saurait avoir le même effet qu'un refus brutal et *a priori*. La France peut rappeler en même temps qu'elle est prête à chercher d'autres voies de conciliation et de rapprochement; elle peut manifester son désir d'envisager les possibilités de redistribuer, à défaut des mandats coloniaux, les matières premières entre nations. Car, ainsi que je l'ai dit dans un article précédent, le problème des matières premières est le plus important et le premier de ceux qui s'imposent à l'attention des hommes décidés à collaborer effectivement à asseoir la paix européenne.

II

Les matières premières sont aussi nécessaires à la vie d'une nation moderne que l'air à la vie d'un individu. Un pays industriel qui ne produit pas de matières premières, et qui n'a pas les moyens d'en acquérir est un pays mort. Aussi, lorsque l'Allemagne se plaint d'être démunie, de n'avoir ni carburants, ni textiles, ni matières grasses — il est impossible de ne pas prêter attention à sa plainte. S'il est exact, comme elle l'affirme, qu'elle subisse encore les conséquences lointaines de sa défaite, qu'elle soit traitée en pays vaincu dans les relations économiques internationales, les inquiétudes, la fièvre que reflète sa politique intérieure et extérieure sont justifiées, ou au moins expliquées.

Certains professent encore qu'il vaut mieux la laisser s'acheminer vers une ruine complète qui annihilerait en elle toute volonté d'agression. Redoutable illusion ! C'est dans les moments les plus difficiles qu'un peuple trouve l'énergie nécessaire pour tenter un redressement désespéré, même aux dépens de la sécurité des autres peuples : la misère n'est jamais bonne conseillère, elle soulève la révolte chez ceux qu'elle atteint. Souhaitons, au

contraire, que l'Allemagne n'en arrive jamais au point de ne voir que la guerre comme issue possible !

Il n'y a donc pas à hésiter : dans l'intérêt des peuples, dans l'intérêt de la vie internationale, dans l'intérêt supérieur de la paix, il faut donner à l'Allemagne les moyens d'accéder, avec autant de facilités que les autres nations, aux marchés de matières premières.

* * *

Est-il possible de fournir ces moyens sans que l'économie des autres nations en souffre ? Oui, à mon avis, à condition de regarder en face les difficultés, et de prendre conscience que, pour en triompher, il faudra se lancer dans une politique économique vraiment nouvelle.

On nous dit : en offrant à l'Allemagne la possibilité d'acquérir certaines matières premières, vous en privez les autres peuples, vous rendez plus difficiles pour eux les conditions du marché ; est-il satisfaisant de remédier à un mal, en en créant un autre, plus étendu et plus redoutable ?

On nous dit encore : vous n'aurez rien fait, si vous vous bornez à fournir des moyens d'accès ; il faut aussi fournir des débouchés aux fabrications réalisées ; et la même difficulté surgit : ces débouchés que vous donnez aux marchandises allemandes, vous les ôtez aux marchandises françaises et à celles des autres pays.

Et le dernier argument est le suivant : vous allez enfermer l'Allemagne dans un cercle vicieux ; car ce n'est pas tout d'avoir des matières premières : il faut les utiliser. Comment rémunérera-t-elle la main-d'œuvre nouvelle qu'elle devra occuper ?

Le problème des matières premières comporte bien, en effet, des difficultés de trois sortes : elles concernent leur acquisition, les débouchés à assurer aux marchandises fabriquées grâce à elles, l'utilisation et la rémunération de la main-d'œuvre employée aux fabrications nouvelles.

Or, les deux premières objections reposent sur le postulat ou plutôt sur le préjugé suivant : il y a pénurie de matières premières et pénurie de débouchés.

Je me refuse à l'admettre.

C'est devenu un lieu commun d'évoquer les marchandises détruites ou contingentées pour éviter l'effondrement des prix ; la production n'est donc pas insuffisante. Elle peut être encore accrue si le monde le veut bien. Et pourtant, la misère est encore grande à peu près dans tous les pays. Peut-on dire alors que les marchés ne sauraient suffire à des demandes nouvelles quand, annuellement, pour de nombreux produits, les excédents sont brûlés ou jetés à la mer ? Et peut-on dire que les débouchés sont insuffisants pour permettre à l'Allemagne de les utiliser

comme les autres nations, alors que tant de gens, aujourd'hui affamés, ne demandent qu'à devenir des consommateurs ?

L'organisation rationnelle de la consommation est donc aujourd'hui la condition nécessaire, mais suffisante, de toute orientation nouvelle de l'économie internationale.

Peut-on entrer dans cette voie ? Pourquoi pas ! Déjà, en France — et dans les démocraties anglo-saxonnes en particulier — de grandes voix se sont fait entendre pour l'affirmer.

**

Quant à l'objection concernant la main-d'œuvre, je ne serai pas le premier à y répondre. Dans le discours qu'il a prononcé à Lyon, le 24 janvier 1937, M. Léon Blum, après avoir montré la place considérable que jouaient les fabrications de guerre dans la production des nations industrielles, proclamait : « Peut-être n'est-il plus possible d'envisager une convention politique de désarmement qui n'ait pour complément ou pour corollaire une convention économique internationale aménageant des débouchés de remplacement pour les entreprises et pour la main-d'œuvre ». Retournons cette proposition de M. Léon Blum : l'Allemagne utilisera les nouveaux débouchés qui lui seront offerts, et sera en mesure de rémunérer la main-d'œuvre qu'elle emploiera, si elle accepte une convention politique de réduction des armements qui permettra d'occuper sans frais nouveaux, à des fins plus humaines et plus fécondes, des millions de travailleurs.

Restons-en là : nous ne pouvons, dans le cadre étroit d'un article, qu'indiquer une direction. Nous espérons pourtant avoir suffisamment établi que la redistribution des matières premières est possible, à certaines conditions. Elle est liée à une conception plus saine de la vie économique, qui permettra à l'homme de mieux mettre en valeur la production. Elle doit s'accompagner d'une convention collective de réduction des armements qui donnera les moyens d'utiliser pour des œuvres de paix toutes les ressources que la science donne à l'humanité et qu'elle utilise, parfois, avec une déconcertante et prodigieuse ingéniosité, à la préparation de la guerre.

**

Avons-nous, cependant, levé toutes les difficultés ? Pas encore ! Il en reste une, redoutable. Car, dit Hitler, l'Allemagne manque d'argent. Toute la question est là, en effet. Et voilà un nouvel aspect du problème, l'aspect financier. Toutes les tentatives pour sauver l'économie allemande seront infructueuses, si elles n'ont pas pour point de départ des initiatives monétaires et financières.

Il ne saurait être question, sans doute, aujourd'hui

d'hui que les nations les plus saines ont tant de peine à boucler leur budget, de financer un emprunt au profit de l'Allemagne ; encore moins de lui assurer, sans conditions, contre la seule garantie d'une volonté de collaboration, les fonds dont elle a besoin. Et pourtant, je pense que certaines solutions demeurent possibles si on a la hardiesse de les tenter.

Rappelons qu'il y a cinq ans, à Stresa, des délégués de toutes les nations de l'Europe, sous la présidence de M. Georges Bonnet, avaient élaboré un programme de redressement de l'Europe danubienne et balkanique, qui comportait en particulier, la clause suivante : les Etats à monnaie stable assuraient le renflouement des monnaies balkaniques, en déposant à la B. R. I. de Bâle un simple chèque de quatre milliards, à titre de garantie, signé par les gouverneurs des Banques d'émission...

Grâce à un effort minime, puisque la garantie était répartie entre plusieurs pays riches, on aboutissait à un résultat considérable : dans la région du monde la plus difficile et la plus troublée, on assurait la stabilité monétaire, on supprimait le contrôle des changes, on libérait le commerce de ses entraves...

**

Ce n'est là qu'un exemple, dont on ne peut s'inspirer trop étroitement dans le cas, assez sensiblement différent, qui nous occupe. Je crois, cependant, qu'il serait possible d'envisager utilement, pour financer les besoins nouveaux de l'Allemagne moderne, des mesures de cet ordre. Une simple garantie apportée par un groupe d'autres peuples, sans qu'ils aient à aliéner, même provisoirement, la moindre somme, permettrait sans doute à l'Allemagne d'effectuer à crédit les premiers achats et de reprendre, dans la vie économique mondiale, la place que ses besoins actuels exigent et à laquelle son passé lui donne droit.

Des initiatives de cette gravité supposent tout un effort nouveau de solidarité internationale. Elles doivent, naturellement, être amorcées, sinon par une conférence européenne que les difficultés actuelles ne nous permettent pas d'envisager, du moins par des conversations entre les délégués des diverses nations. La France, à mon avis, s'honorerait en prenant l'initiative de ces conversations où personne n'aurait rien à perdre, et où la Paix aurait peut-être à gagner.

Paul ELBEL,

député,

*président du groupe parlementaire radical
et radical-socialiste.*

(*L'Œuvre*, 12 et 15 novembre 1937.)

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

A NOS SECTIONS

SERVICE JURIDIQUE

Nos interventions

Du 25 octobre au 9 novembre 1937, des démarches ont été faites dans les affaires suivantes qui nous avaient été soumises par nos Sections et Fédérations. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

1. Affaires soumises par les Fédérations

Alger. — Ben Hamon David, Finances.
Charente-Inférieure. — Elie René, Travaux Publics.
Gironde. — Bureau J., Education Nationale ; Français rapatriés d'Espagne, Intérieur.
Landes, Maroc. — Vezián Eliacin Colonies.
Moselle. — Giapponesi François, Intérieur.
Puy-de-Dôme. — Espagnols réfugiés à Clermont dans locaux insalubres, Guerre.
Basses-Pyrénées. — Garreta Dolorés, Finances ; Lassalle Héron, Justice.
Seine-et-Oise. — Chemin de fer du Nord, réclamations des voyageurs, Travaux Publics.

2. Affaires soumises par les Sections

Antibes. — Michel Hilarion, Colonies.
Arcachon, Coueron, Nîmes. — Vezián Eliacin, Colonies.
Brest. — Coadic René, Guerre.
Caen. — Sbrana Angelo, Intérieur ; Toulemon Laurent, Finances.
Casteljaloux. — Condom Auguste, Justice.
Châtillon-sous-Bagneux, Joigny. — Espionnage, abrogation de l'art. II loi du 26-1-34, Guerre.
Clichy (Seine). — Zana Betty, Santé.
Domont. — Flourey, Justice.
Eaubonne-Ermont. — Chemin de fer du Nord, réclamations des voyageurs, Travaux Publics.
Epernay. — Levéque Léon, Guerre.
Fougères. — Pen Brou, protestation c. personnel soignant de l'hôpital de Santé.
Honfleur. — Leger Désiré, Pensions.
La Rochelle. — Actualités cinématographiques, informations allemandes et italiennes, Education Nationale.
Lyon. — Delubac Eugène, Guerre.
Marseille. — Ambrosiano Vincent, Intérieur ; Antifascistes expulsés d'Espagne, Intérieur ; Roure Marceau, Justice.
Martigues. — Martigues, manifestation du P.S.F., Justice.
Meudon. — Cifelli Giovanni, Travail.
Nanterre. — Tribunaux pour enfants, enquêtes et enquêtes, Justice.
Nevers. — Adam Ferez, Justice.
Nice. — Levonovitch Victor, Colonies.
Nontron. — De Provost Pierre, Justice.
Paris-4^e. — Wajubert Zelman, Intérieur.
Paris-10^e. — Tzuberniakowski Samuel, Intérieur ; Zimmermann Abraham, Intérieur.
Paris-12^e. — Caroli Félix, Justice.
Paris-18^e. — Grunberg Siegfried, Santé.
Perpignan. — Quera, Intérieur.
Quimperlé. — Hervé Paul, Guerre.
Relizane. — Ben Hamon David, Finances.
Saint-Quentin. — Morleval, Colonies.
Toulous. — Auta Henriette, Justice.
Trouville-sur-Mer. — Brans Armand, Guerre.
Vitry-sur-Seine. — De Antonii, Santé.

3. Ligues étrangères

Comité allemand. — Freundlich Hans, Intérieur ; Heiden Carl, Intérieur ; Luebb, Intérieur ; Tanaroff A., Intérieur.
Ligue hongroise. — Feldmesser Louis, Travail ; Hadju Georges, Intérieur ; Szabo Jean, Intérieur.
Ligue italienne. — Ambrosiano Vincent, Intérieur ; Andoloro Domenico, Travail ; Bitelli Adriana, Intérieur ; Bossi Ambrogio, Travail ; Bresciani Giovanni, Intérieur ; Cadeddari Attilio, Intérieur ; Candoli Pasquale, Intérieur ; Cannizzaro Joseph, Travail ; Cicuta Natale, Intérieur ; Del Toso

Pietro, Intérieur ; Fangazio, Prêfet de Police ; Fantini Giuseppe, Intérieur ; Gavioh Naudo, Travail ; Guglielmotti Guglielmino, Travail ; Guidi Guido, Intérieur ; Guidolin Ottorino, Travail ; Guzetta Carmelo, Intérieur ; Lanzoni Vincenzo, Intérieur ; Lippi Amleto, Intérieur ; Luciani Angelo, Travail ; Marilungo, Travail ; Martinelli Argante, Intérieur ; Martini Paolo, Travail ; Masini Auguste, Intérieur ; Mathias Charlotte, Travail ; Osegni Pietro, Travail ; Rossi Mario, Travail ; Russo Enrico, Intérieur ; Sbrana Angelo, Intérieur ; Testa Augusto, Travail ; Traina Egidio, Travail ; Trezzi Mario, Travail ; Zanardi Dante, Justice ; Zenari Enrico, Travail ; Zanelli-Angelo, Prêfet de la Moselle.

Ligue polonaise. — Jaszunski Salomon, Intérieur.
Ligue russe. — Michailoff Yvan, Intérieur.

o o o

Erratum. — « Cahiers » du 1^{er} nov. 1937, p. 709, supprimer : « Tours, écoles de garçons et de filles, Education Nationale ». La question, d'ordre général et non local, ne nous ayant pas été soumise par une Section.

TRESORERIE

Abonnements aux Cahiers

Les Sections suivantes ont été débitées pour abonnements et reabonnements aux Cahiers :

Allier. — Target : Morand (président), 18 fr.
Charente. — Paizay-le-Navoin : Magnant, 20 fr. 50.
Côtes-du-Nord. — Guingamp : Wadeux, 18 fr.
Indre-et-Loire. — Tours : Lacoste, 18 fr.
Loir-et-Cher. — Montrichard : Doris (secrétaire), 18 fr.
Maine-et-Loire. — Saumur : Favreau, 20 fr.
Morbihan. — Lanester : Le Floch (président), 18 fr.
Moselle. — Sierck : Valet (président), 18 fr.
Sarthe. — La Flèche : Pillot, 20 fr.
Paris-4^e. — Schonfeld, 18 fr.
Paris-20^e. — Labessek, 18 fr.
Seine. — La Courneuve : Masson, Ovigny, Hamig, 54 fr. ; Gennevilliers : Grenillier, 18 fr. ; Levallois-Perret : Bloch (secrétaire adjoint), 18 fr. ; Rosny-sous-Bois : Blanc (secrétaire), 18 fr. ; Stains : Basset, 20 fr.
Seine-Inférieure. — Neufmarché : Caron (président), 18 fr.
Seine-et-Oise. — Chennevières : Hazou (trésorier), 18 fr. ; Meudon : Debréas, 20 fr. ; Meulan-Les Mureaux : Broisat (président), 18 fr. ; Orsay : Bury, Midy, 36 fr. ; Sevran : Bénazet, 18 fr.
Somme. — Pont-Rémy : Quehen, 18 fr.
Yonne. — Ravieres : Félix (secrétaire), 18 fr.

Frais d'envoi et fournitures

Les Sections suivantes ont été débitées pour frais d'envoi (tracts, imprimés, fournitures) :

Château-Thierry (Aisne), 10 fr. ; **Bou-Saada (Alger),** 5 fr. 50 ; **Saint-Germain-des-Possés (Allier),** 32 fr. 85 ; **Grasse (A.-M.),** 0 fr. 60 ; **Flize (Ardennes),** 10 fr. ; **Romilly-sur-Seine (Aube),** 32 fr. 50 ; **Beaucourt (Territ. de Belfort),** 4 fr. 80 ; **Douvies-Creully (Calvados),** 32 fr. 50 ; **Bouroefranc (Charente-Inf.),** 130 fr. ; **Objat (Corrèze),** 2 fr. 25 ; **Creuse (Fédération),** 119 fr. 25, 117 fr. 40, 175 fr. 25 ; **Bonnat (Creuse),** 4 fr. 80 ; **Chambon-sur-Voueize (Creuse),** 4 fr. 80, 35 fr. ; **Croc (Creuse),** 4 fr. 80 ; **Guéret (Creuse),** 6 fr. ; **La Souterraine (Creuse),** 4 fr. 80, 17 fr. 40 ; **Vallières (Creuse),** 4 fr. 80 ; **Châteauneuf-de-Galaure (Drôme),** 10 fr., 1 fr. ; **Nyons (Drôme),** 7 fr. 25 ; **Mezières-en-Drouais (Eure-et-Loir),** 1 fr. 85 ; **Jonguères (Gard),** 3 fr. 60 ; **Saint-Ambroix (Gard),** 6 fr. ; **Ste-Foy-la-Grande (Gironde),** 37 fr. 50 ; **Loire (Fédération),** 65 fr. ; **Onçues (Loir-et-Cher),** 15 fr. ; **Loire (Fédération),** 10 fr. ; **La Grand-Croix (Loire),** 30 fr. ; **Châteaubriant (Loire-Inf.),** 7 fr. 25 ; **Dongès (Loire-Inf.),** 65 fr. ; **Aiguillon (L.-et-G.),** 7 fr. 25 ; **Angers (Maine-et-Loire),** 162 fr. 50 ; **Bréhal (Manche),** 2 fr. 10 ; **Nancy (M.-et-M.),** 8 fr. 40 ; **Saulnes (M.-et-M.),** 16 fr. 60 ; **Verdun (Meuse),** 1 fr. 85, 8 fr. ; **Bresles (Oise),** 19 fr. 50 ; **Pont-à-Vendin (P.-de-C.),** 61 fr. 75 ; **Rhône (Fédération),** 13 fr. ; **Bourbon-Lancy (S.-et-L.),** 7 fr. 40 ; **St-Michel-de-Maurienne (Savoie),** 39 fr. 35 ; **Paris-13^e,** 10 fr. 15 ; **Seine (Fédération),** 220 fr. ; **Fontenay-sous-Bois (Seine),** 113 fr. 75 ; **Barentin (Seine-Inf.),** 65 fr. ; **Neufmarché (Seine-Inf.),** 3 fr. ; **Le Pin (Seine-et-Marne),** 48 fr. 75 ; **Aulnay-sous-Bois (S.-et-O.),** 5 fr. 50 ; **Bezons (S.-et-O.),** 2 fr. 25 ; **Conflans-Fin-d'Oise (S.-et-O.),** 81 fr. 85 ; **Isle-Adam (S.-et-O.),** 3 fr. 50 ; **Mantes-Gassicourt (S.-et-O.),** 16 fr. 50 ; **Meudon (S.-et-O.),** 32 fr. 50 ; **Montfort-**

L'Amaury (S.-et-O.), 80 fr. ; Taverny (S.-et-O.), 65 fr. ; Var (Fédération), 50 fr. ; Les Adrets (Var), 3 fr. 60 ; Saint-Raphaël (Var), 8 fr. 40 ; Seillons-Sourde-d'Argens (Var), 5 fr. ; Beauvoir-sur-Mer (Vendée), 97 fr. 50 ; Puyravault (Vendée), 3 fr. 50 ; Ste-Hermine (Vendée), 130 fr. ; Neuville (Vienne), 8 fr. 40 ; La Porcherie (Hte-Vienne), 0 fr. 60 ; Majunga (Madagascar), 1 fr.

Envois d'argent

Fère-en-Tardenois (Aisne), 59 fr. ; Vailly (Cher), 80 fr. ; Chambon-sur-Voueize (Creuse), 35 fr. ; Audenge (Gironde), 37 fr. 30 ; Paizay-Naudouin (Charente), 20 fr. 50 ; Capian (Gironde), 65 fr. ; Herm (Landes), 12 fr. 85 ; Auray (Morbihan), 100 fr. ; Laval (Mayenne), 50 fr. ; Caillions-sur-Sambre (Nord), 13 fr. ; Campagne-les-Hesdin (P.-des-C.), 22 fr. 50 ; St-Sulpice-les-Feuilles (Hte-Vienne), 14 fr. 40 ; Rombas (Moselle), 4 fr. ; Amor (Nord), 12 fr. ; Berck-Plage (P.-de-C.), 20 fr. ; Annemasse (Hte-Savoie), 18 fr. ; Boulogne-Billancourt (Seine), 18 fr. ; La Ferté-Milon (Aisne), 60 fr. ; Cholet (M.-et-L.), 20 fr. ; Dakar (Sénégal), 40 fr. ; Toulouse (Haute-Garonne), 20 fr. ; Libourne (Gironde), 18 fr. ; Montrouge (Seine), 36 fr. ; Le Nouvion-en-Thiérache (Aisne), 68 fr. 10 ; Albert (Somme), 40 fr. ; St-Florentin (Yonne), 32 fr. 85 ; Manche (Fédération), 20 fr. ; Signes (Var), 20 fr. ; Bou-Saïda (Alger), 20 fr. ; Montfort-le-Rotrou (Sarthe), 15 fr. 25 ; Paris-1^{er}, 20 fr. ; Jaulgonne (Aisne), 54 fr. ; Sevran (S.-et-Oise), 18 fr. ; Guingamp (C.-du-N.), 20 fr. ; Pont-Rémy (Somme), 20 fr. ; Vitrey-sur-Mance (Hte-Saône), 45 fr. 50 ; Evénos (Var), 45 fr. 50 ; Mogador (Maroc), 24 fr. 50.

NOS INTERVENTIONS

Chouannerie 1937

Le 30 août dernier, nous avons adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur la lettre suivante :

Monsieur le Ministre et cher Collègue,

A la demande de notre Section de Cholet (Maine-et-Loire), nous avons l'honneur d'attirer votre toute spéciale attention sur les faits suivants :

Le Comité de l'Association du Souvenir vendéen a décidé d'ériger à l'entrée de la ville un monument à la gloire de l'insurrection vendéenne. Il a fait l'acquisition d'une statue dédiée « à la Vendée héroïque, fidèle et martyre de 1793 », œuvre du sculpteur Réal del Sarte, et se propose de l'ériger à l'angle des deux principales rues de Cholet, devant le château du Bois-Groilleau, route de Saumur, c'est-à-dire sur un coin de terre propriété privée, mais visible à tous les yeux, ce qui lui donnera inmanquablement l'apparence d'un monument public.

De plus, les journaux régionaux annoncent que le monument sera inauguré le 5 septembre et qu'à cette occasion, « de nombreuses délégations des paroisses de toutes les régions de la Vendée, avec le costume d'autrefois et les coiffes blanches, viendront témoigner de leur fidélité au culte du Souvenir et aux nobles traditions qui font notre gloire... que la Bretagne, province sœur de la Vendée, tient à participer elle aussi à notre grande Journée et que des délégations bretonnes seront présentes, le 5 septembre, à Cholet, « Et, par la voix du grand Chef de Guerre, le général Weygand, l'ancien chef de l'Etat-Major de Foch, ce sera la France elle-même qui glorifiera la mémoire des héros vendéens ».

(*L'Intérêt public* de Cholet, samedi 7 août 1937).

Les républicains de la région ont, à l'annonce de cette inconvenante manifestation, montré une très vive et très légitime émotion.

S'il n'est pas question de contester à un particulier le droit d'ériger une statue de son choix sur un emplacement qui lui appartient, il n'est pas douteux que, lorsque ce monument est visible de la voie publique, il apparaît aux yeux de tous comme une manifestation publique.

Or, le but de cette manifestation constitue indubitablement un outrage à la forme républicaine du

gouvernement et une provocation directe à l'insurrection.

Ce but, nous le retrouvons avoué cyniquement dans la presse locale :

« La Vendée, on ne le répétera jamais trop, ce n'est pas un département, mais une province ou, pour mieux dire, une grande famille, unie dans la même foi religieuse, le même passé, les mêmes traditions.

« Autour du magnifique mémorial de la Vendée de 1793 se rassemblera, le 5 septembre, plus étroitement unie que jamais, la Vendée fidèle de 1937, la Vendée qui n'oublie pas... »

(*L'Intérêt public* de Cholet, 7 août 1937).

Ainsi, une poignée d'agitateurs appelle la population des départements de l'Ouest à participer à une cérémonie publique pour exalter l'alliance criminelle de la Vendée avec les envahisseurs du sol français.

Cette cérémonie est placée sous le patronage du général Weygand. Qu'un ancien chef d'Etat-major de l'armée française ignore ce que fut l'insurrection vendéenne, qu'il oublie ce qu'il doit lui-même à la République, ce n'est l'affaire que de sa science et de sa conscience. Mais que les autorités républicaines admettent l'exaltation publique de la rébellion et de la trahison, voilà le scandale.

Ce scandale, les populations républicaines de nos départements de l'Ouest sont résolues à lui opposer leur protestation indignée.

Nous nous devons d'ajouter que si, malgré ces protestations légitimes, la cérémonie projetée doit avoir lieu, la Ligue des Droits de l'Homme ne manquera pas d'inviter ses Sections et Fédérations à manifester publiquement, en réplique à cette provocation, leur attachement à la République une et indivisible.

Nous vous serions reconnaissants de vouloir bien nous faire connaître la suite réservée à notre intervention.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et cher Collègue, l'assurance de notre haute considération.

Nous avons eu le plaisir de recevoir la réponse suivante de M. le Ministre de l'Intérieur :

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous informer que cette manifestation a fait l'objet de nombreuses interventions de ma part auprès du Préfet de Maine-et-Loire.

Sur mes instructions, ce haut fonctionnaire a spécifié aux organisateurs qu'en aucun cas le monument ne pouvait être visible de la voie publique, son érection n'ayant fait l'objet d'aucune autorisation.

Le Comité qui avait décidé une première fois de modifier l'emplacement prévu afin de l'éloigner de la route, vient de s'engager à rendre le monument complètement invisible. »

Autres Interventions

INTERIEUR

Agression fasciste (Complaisances policières). — La Ligue des Droits de l'Homme avait signalé au ministère de l'Intérieur les conditions dans lesquelles M. B... assis à la terrasse d'un établissement des Champs-Élysées, avait subi un véritable commencement de lynchage de la part de son entourage immédiat (*Cahiers* 1937, page 542).

La Ligue protestait contre la carence des agents de police qui, au lieu d'accorder leur protection à M. B..., lui enjoignirent de circuler, sans même s'inquiéter des circonstances dans lesquelles il avait reçu sa blessure, ni s'assurer qu'il pourrait se retirer sans risque.

Nous sommes heureux de publier ci-dessous la réponse du ministre de l'Intérieur :

« Vous avez bien voulu attirer mon attention au

sujet d'un incident survenu dans l'après-midi du 10 juillet dernier à la terrasse d'un établissement de l'avenue des Champs-Élysées, au cours duquel un consommateur avait été molesté par son entourage, sans pouvoir obtenir la protection de la police.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il résulte de l'enquête prescrite par mes soins que les deux gradés de police responsables se sont préoccupés d'assurer la protection du blessé en écartant la foule menaçante qui l'entourait. Ils ont, par contre, commis l'erreur de ne pas le faire accompagner par un gardien de la paix jusqu'à un lieu de refuge et de ne pas consigner dans un rapport tous les détails de cette affaire, de façon à permettre, le cas échéant, l'ouverture d'une information judiciaire.

« Pour avoir ainsi manqué aux règles essentielles qui doivent toujours être observées par les agents de la force publique en pareil cas, ces deux gradés ont chacun fait l'objet d'une sanction. »

JUSTICE

La condition des naturalisés. — Depuis quelques années, toute la législation en matière de naturalisations tend à limiter les droits qui découlent de l'accession à la qualité de citoyen français. (Lois du 19 juillet 1934 et du 28 août 1936 sur l'accession des naturalisés à certaines fonctions, Lois du 21 avril 1933 et du 26 juillet 1935 sur l'exercice de la médecine).

La Ligue a protesté contre les dispositions rigoureuses de ces textes et spécialement contre le fait que des dispositions transitoires n'ont pas été prévues en faveur des étrangers déjà naturalisés à la suite de la promulgation de ces lois (*Cahiers* 1935, p. 368-70).

Une nouvelle proposition tendant à limiter encore les effets de la naturalisation vient d'être déposée.

A ce sujet, le 6 octobre dernier, nous avons adressé la lettre suivante à M. Albert Serol, président de la Commission de Législation civile et criminelle de la Chambre des députés :

« Monsieur le Président et cher Collègue,

Permettez-nous d'appeler toute votre attention sur une proposition de loi qui a été déposée le 25 mai 1937 sur le bureau de la Chambre, par M. Jean Niel, et renvoyée à la Commission de législation civile et criminelle.

« Cette proposition, qui tend à « compléter l'article 6 de la loi du 10 août 1927 sur la nationalité », permettrait au gouvernement de révoquer purement et simplement, sans formalités, ni garanties d'aucune sorte, les décrets de naturalisation.

« Nous voulons penser que ce texte aura le sort de nombreuses propositions de loi improvisées sans étude approfondie, et que leurs auteurs eux-mêmes oublient dès qu'ils les ont déposées. Nous tenons cependant, pour le cas où elle viendrait en discussion, à appeler votre attention sur les inconvénients qu'il y aurait à remettre en cause, dans de telles conditions, l'état des personnes, à créer de nouvelles catégories d'heimatlosen, et surtout sur les mesures arbitraires que permettrait une telle loi. Toutes les vengeances, toutes les rançunes d'ordre politique ou privé pourraient impunément s'exercer.

Nous faisons confiance à votre vigilance et à votre esprit d'équité et nous vous prions d'agréer... (6 octobre 1937).

Nous venons de recevoir de M. Serol la réponse suivante :

« Monsieur le Secrétaire et cher Ami,

« Vous avez bien voulu attirer mon attention sur la proposition de loi (n° 2447) de M. Niel, tendant à compléter l'article 6 de la loi du 10 août 1927 sur la nationalité.

« J'ai transmis votre lettre au rapporteur de cette proposition de loi, M. Mallarmé. »

(28 octobre 1937).

SITUATION MENSUELLE

Sections installées

19 octobre 1937. — Persan (Seine-et-Oise), président : M. Georges Sillard, 10, rue Doublet.

19 octobre 1937. — Paray-Vieille-Poste (Seine-et-Oise), président : M. Leroy, 25, rue Voltaire, à Athis-Mons.

19 octobre 1937. — Esnes (Nord), président : M. Leucel, 17, rue d'Outreleau.

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

— G. ICHOK. — *La mortalité à Paris et dans le département de la Seine.* — Préface par Henri Sellier, ancien ministre. (Un vol. de 226 p. Edition de l'Union des Caisses des Assurances Sociales de la Région Parisienne 1937. Px : 50 fr.). La fameuse égalité devant la mort est une de ces affirmations qui fait bien sourire les statisticiens. Ils constatent, en effet, trop souvent, que, si tous sont mortels, les uns meurent trop tôt, tandis que les autres peuvent prolonger leur existence, grâce à des conditions favorables. Dans son ouvrage, le Dr G. Ichok, Professeur à l'Institut de Statistique de l'Université de Paris, montre combien la vieillesse, cette fin naturelle, est rare, et il fait toucher du doigt, en quelque sorte, la gravité de la maladie évitable et de la mort prématurée. La documentation de l'auteur et son interprétation doivent fournir les éléments nécessaires pour faire valoir un de nos droits les plus sacrés, celui à une vie saine, terminée par une vieillesse normale. — W. G.

— *Annales sociologiques*, 1937 (2 vol., Alcan, 40 fr. chac.). Ces Annales, qui continuent la mémorable *Année sociologique* de Duchêneim, viennent de s'écouler de deux fascicules. L'un, consacré à la sociologie juridique et morale et publié sous la direction de J. Ray, contient des notes d'Em. Lévy, une étude de P. Noailles sur les tabous du mariage dans le droit romain primitif et une étude de R. Maunier sur les groupes d'intérêt et l'idée de contrat en Afrique du Nord. L'autre fascicule, sur la sociologie économique, publié sous la direction de M. Hallewachs, nous donne les dernières leçons professées par le regretté F. Simiand sur la psychologie sociale des crises et un article d'Ed. Mestre sur les monnaies métalliques et les valeurs d'échange en Chine. La bibliographie critique qui s'ajoute à ces études est toujours aussi approfondie que copieuse. — R. P.

— P. GEYRAUD. — *Les petites religions de Paris* (Emile-Paul, 1937). — L'inquiétude religieuse est de tous les temps. Le nôtre n'y échappe point. Il est des esprits que ne contentent pas les religions établies, officielles, organisées. Ils imaginent des dogmes nouveaux, le plus souvent simples hérésies des orthodoxies régnantes, ils fondent des sectes, créent des rites. A Paris, ces « petites églises » pullulent, comme aussi dans d'autres grandes capitales. M. Geyraud les a étudiées, a pris contact avec leurs prêtres, a assisté à leurs cérémonies et nous fait bénéficier de ses recherches dans un récit qui a le mérite de se garder de toute apologie, comme de toute irrévérence. Les croyants sont respectables, mais il n'est pas défendu à mesure qu'on examine davantage leurs imaginations, de se sentir, de plus en plus, comme Sainte-Beuve, « athée avec délices ». — R. P.

A VENDRE

collection « CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME » commençant en avril 1924.

Faire offres au Secrétariat de la Ligue qui transmettra.

CENTRE DE PROPAGANDE DE LA JEUNESSE. L.A.U.R.S.

Nos amis de la L.A.U.R.S. (cercle d'étudiants de la Ligue des Droits de l'Homme) et du Cercle Claude Bernard nous prient de faire connaître que depuis le début d'octobre, leur Centre de Propagande est transféré du 14, rue Descartes, au 51, rue de la Harpe (téléphone : Odéon 37-18).

CRAPOUILLOT

Directeur : GALTIER-BOISSIERE

publie un numéro spécial sur

LES BONNES AFFAIRES

LE CANAL DE SUEZ. — LOURDES, LISIEUX. —
LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES. — MAR-
CHANDS DE SILENCE. — LE GROS NUMERO. —
LES MARGOULINS DE LA MORT. — LE COUP DE
FUSIL SUR LE ZINC. — PETITES ANNONCES. —
L'AFFAIRE PERNOD. — LES FAKIRS,

Par FRANCIS DELAISI, RAYMOND DIOR, CLAUDE
BLANCHARD, Le docteur ANDRE VINCENT,
JACQUES ROBERTI, PIERRE NORIEY, GASTON
COHEN, VINDELLE et GALTIER-BOISSIERE.

Le numéro spécial illustré : 12 francs

RAPPEL :

LES CONCEPTIONS MODERNES
de la

SEXUALITÉ

par le Docteur René ALLENDY

Le numéro spécial illustré : 12 francs

CRAPOUILLOT, 3, Place de la Sorbonne, Paris



UN SPECTACLE
POUR LES BUDGETS
LES PLUS REDUITS

Les Derniers Moments
de

FRANCISCO FERRER

Ce drame vécu et élevé remporte
UN TRIOMPHE

TOURNEES SEDILLOT, rue
La Bruyère, 24, Paris-9^e. Tél.
Trinité 78-74.

GROUPEMENT D'ACHAT CHARBONNIER

Conditions très avantageuses aux Ligneurs
qui voudront bien demander les prix à
M. J. GARCIN, 8, rue Auguste-Lançon,
Paris-13^e et lui transmettre les commandes

Le Gérant : Guy ROCCA.



Imprimerie Centrale du Croissant (Société Anonyme)
19, rue du Croissant, Paris-9^e

CARILLON
moderne
reproducteur
général Dore

CARONNETTE
Montre
Général Dore

225^{fr} BIJOUTERIE
HORLOGERIE
JOAILLERIE
ORFÈVRE

Chéo
Maison de Confiance fondée en 1874
150, B. Magenta - Paris
TRUDAUNE 05-03

GRAND CHOIX DE
BIJOUX et DIAMANTS
D'OCCASION

ACHAT et
ÉCHANGE
de tous
bijoux

DIAMANTS
avec incrustations
en OR QUALITÉ ÉCLAIR

HEMAGÈNE
Métal blanc
argent 18
225^{fr}
de métal

Faites confiance à **Chéo**
LE BON BIJOUTIER
QUI VOUS RECEVRA LUI-MÊME ET VOUS SERVIRA CONSCIENCEUSEMENT

COMPAREZ LE CHOIX
LA QUALITÉ
LES PRIX

A TOUS LES PRIX ILS SONT BEAUX
LES BIJOUX DE CHEZ **Chéo**

Catalogue gratuit

Remise de 40 % aux Ligneurs

Les sièges CONSTANT

6, boulevard Voltaire — PARIS (11^e),

Téléphone : Roquette 10-04

50 % moins cher



FAUTEUILS CUIR PATINÉ

GRAND CONFORT

Formes nouvelles
depuis **175 fr.**

Conditions spéciales aux Ligneurs

EXPOSITION UNIQUE
200 MODÈLES

La plus importante fabrique spécialisée
dans la fabrication du siège de cuir

ATELIERS ET EXPOSITIONS :
6, bd Voltaire, Paris 11^e. Tél. Roquette 10-04

Catalogue
L franco

ALBERT AÉLION

CONSEIL JURIDIQUE

Membre du jury des Travaux. Membre Honoraire de la Chambre
Syndicale des Mandataires en vente de bonis de commerce
et Industries de France

Membre de l'Institut Juridique de France

TOUS PROCÈS ET RECOURS A FORFAIT

Téléph. : PROV. 41-75
R. C. Seine 411-250

3, Rue Cadet - PARIS (9^e)

DIAPHEAUX
POUR
SOCIÉTÉS
TAHMES
DÉSEMENTS

ARTICLES
POUR
OTILLONS

ADROBERT
TAIN (DROE)
CATALOGUE FRANCO

INSIGNES
FLEURETTES
ET TOUS ARTICLES
POUR FÊTES

ILLUMINATIONS
FEUX D'ARTIFICES